

Rapport de la Troisième Assemblée plénière

Congrès national du Chili
Valparaiso, Chili
du 1^{er} au 3 avril 2004

Foro Interparlamentario de las Américas
Fórum Interparlamentar das Américas



Forum interparlementaire des Amériques
Inter-Parliamentary Forum of the Americas

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Cérémonie d'ouverture.....	3
3.	Première session de l'Assemblée plénière.....	4
3.1	Élection du président de la Troisième Assemblée plénière.....	4
3.2	Rapport de la présidente du FIPA.....	4
3.3	Constitution des groupes de travail.....	4
3.4	Autres affaires	5
4.	Dernière session de l'Assemblée plénière.....	5
4.1	Rapports des groupes de travail	5
4.1.1	Groupe des femmes parlementaires des Amériques	6
4.1.2	Groupe de travail 1 – Lutte contre le terrorisme	6
4.1.3	Groupe de travail 2 – Processus de la Zone de libre-échange des Amériques	7
4.1.4	Groupe de travail 3 – Systèmes fiscaux des Amériques	7
4.2	Adoption des résolutions du Comité exécutif.....	8
4.2.1	Résolution 1 – Pour l'inclusion officielle des législatures nationales des Amériques au FIPA	8
4.2.2	Résolution 2 – Réaffirmation de l'engagement du FIPA pour les valeurs démocratiques des Amériques	8
4.3	Élection des membres du Comité exécutif pour 2004 à 2006	8
4.4	Élection du prochain président du FIPA.....	9
4.5	Choix du site de la prochaine Assemblée plénière.....	9
4.6	Déclaration rejetant la violence contre les parlementaires	9
4.7	Cérémonie de clôture.....	9
5.	Annexes	11
5.1	Annexe 1 – Pays et délégués participants.....	11
5.2	Annexe 2 – Discours à la Cérémonie d'ouverture	15
5.2.1	Discours du président du Sénat du Chili	15
5.2.2	Discours de la présidente du FIPA	16
5.2.3	Discours du président de la Chambre des députés du Chili	19
5.2.4	Discours du président de la République du Chili	21
5.3	Annexe 3 – Discours sur la ZLEA de la ministre des Affaires étrangères du Chili.....	26
5.4	Annexe 4 – Programme de la Troisième Assemblée plénière.....	36
5.5	Annexe 5 – Rapport de la présidente du FIPA	38
5.6	Annexe 6 – Rapport et recommandations du Groupe des femmes parlementaires	43
5.7	Annexe 7 – Rapport et recommandations du Groupe de travail 1 (Terrorisme).....	47
5.8	Annexe 8 – Rapport et recommandations du groupe de travail 2 (ZLEA).....	55
5.9	Annexe 9 – Rapport et recommandations du Groupe de travail 3 (Systèmes fiscaux).....	68
5.10	Annexe 10 – Résolution 1	74
5.11	Annexe 11 – Résolution 2.....	77
5.12	Annexe 12 – Composition du Comité exécutif.....	78

1. Introduction



À l'aimable invitation du Congrès du Chili, la Troisième Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) s'est déroulée les 1^{er}, 2 et 3 avril 2004 au Congrès national du Chili, à Valparaiso.

Cet important événement a attiré 100 parlementaires à titre de délégués officiels des 23 pays de l'hémisphère et de deux parlements régionaux (*voir l'Annexe 1 pour une liste des pays et des délégués participants*).

Durant l'Assemblée, trois groupes de travail ont eu l'occasion de discuter des rôles des parlementaires dans la lutte contre le terrorisme, le processus de la Zone de libre-échange des Amériques et l'harmonisation des systèmes fiscaux de l'hémisphère. Le Groupe des femmes parlementaires des Amériques a aussi tenu sa deuxième séance de travail.

2. Cérémonie d'ouverture

La Troisième Assemblée plénière du FIPA a été officiellement ouverte par une cérémonie d'ouverture dans la Salle d'honneur du Congrès national du Chili, le jeudi 1^{er} avril 2004.

Le président du Sénat du Chili, le sénateur Hernán Larraín, a souhaité la bienvenue aux participants en affirmant son appui pour les initiatives d'intégration parlementaire des Amériques. Il a ensuite déclaré l'Assemblée plénière officiellement ouverte.

La présidente du FIPA, la sénateur Céline Hervieux-Payette, du Canada, a remercié les hôtes de l'Assemblée pour leur hospitalité, en soulignant l'importance du FIPA comme mécanisme de participation parlementaire au développement du multilatéralisme dans l'hémisphère.

La seconde partie de la cérémonie a commencé avec l'allocution du président de la Chambre des députés du Chili, Pablo Lorenzini, qui a de nouveau souhaité la bienvenue aux délégués en insistant sur l'importance du développement de la diplomatie parlementaire et du dialogue entre les législatures de l'hémisphère.

Le président de la République du Chili, Son Excellence Ricardo Lagos, a exprimé son appui pour le travail de l'Assemblée en abordant brièvement chacun des points au programme et en soulignant l'importance de soutenir les initiatives d'intégration des Amériques.

(Voir l'Annexe 2 pour le texte des allocutions prononcées à la cérémonie d'ouverture.)



Enfin, M^{me} Soledad Alvear, ministre des Affaires étrangères du Chili, a mis fin à la cérémonie d'ouverture dans un discours sur les progrès des négociations en vue de l'établissement d'une Zone de libre-échange des Amériques (*voir l'Annexe 3 pour le texte du discours de la Ministre*).

3. Première session de l'Assemblée plénière

Les travaux de la Troisième Assemblée plénière ont officiellement commencé avec l'examen du programme, présenté par la présidente du FIPA, la sénateur Hervieux-Payette, et approuvé à l'unanimité par l'Assemblée plénière (*voir l'Annexe 4 pour le programme*).

3.1 Élection du président de la Troisième Assemblée plénière

La sénateur Hervieux-Payette a présidé à l'élection du président de la Troisième Assemblée plénière. Le Costa Rica, appuyé par le Guatemala, a proposé l'élection du sénateur Sergio Romero, du Chili; élu par acclamation.



3.2 Rapport de la présidente du FIPA

La sénateur Hervieux-Payette a présenté son rapport annuel résumant les travaux du Comité exécutif et des groupes de travail permanents. Elle a notamment présenté les résultats de la première réunion du Groupe de travail spécial sur le terrorisme et résumé la participation du Comité exécutif au VIII^e Sommet ministériel de la ZLEA, à Miami. Elle a aussi souligné les points saillants des efforts déployés en vue de la participation parlementaire du FIPA au processus d'établissement de la ZLEA (*voir l'Annexe 5 pour le texte du rapport de la présidente*).

3.3 Constitution des groupes de travail

Le président de la Troisième Assemblée plénière a expliqué la composition et les règles de procédure des groupes de travail, constitués comme il suit :

Groupe de travail 1 – Lutte contre le terrorisme

Président : Sénateur Raymundo Cárdenas (Mexique)

Facilitateurs : D^r Rut Diamint (Université Torcuato Di Tella et Wilson Center, Argentine)
Lic. Jorge Calderón (Unité pour la promotion de la démocratie/OEA)

Secrétaires : M^{me} Nora Villavicencio (secrétaire de Comité, Sénat du Chili)
M. Julián Saona (secrétaire de Comité, Sénat du Chili)

Groupe de travail 2 – Processus de la Zone de libre-échange des Amériques

Président : M. Don Boudria, député (Canada)

Faciliteuse : M^{me} Verónica Silva (NU-CEPALC)

Secrétaires : M^{me} Isabel Damilano (secrétaire de Comité, Sénat du Chili)

M^{me} Mariana George-Nascimento (secrétaire de Comité, Sénat du Chili)

Groupe de travail 3 – Systèmes fiscaux des Amériques

Président : M. Luiz-Carlos Hauly, député (Brésil)

Faciliteur : M. Juan Cristobal Bonnefoy (NU-ILPES – CEPALC)

Secrétaire : M. Javier Rosselot Jaramillo (secrétaire de Comité, Chambre des députés du Chili)

Groupe des femmes parlementaires des Amériques

Présidente : M^{me} Margarita Stolbizer, députée (Argentine)

Faciliteuses : M^{me} Sonia Montaña (Unité des femmes et du développement, NU-CEPALC)

M^{me} Patricia Silva (SERNAM – Service national des femmes du Chili)

Secrétaire : M^{me} Ana María Skoknic (secrétaire de Comité, Chambre des députés du Chili)

3.4 Autres affaires

Au cours de la première session de la Plénière, le président de l'Assemblée a annoncé plusieurs événements prévus pour la dernière session, le troisième jour de l'Assemblée. Il a expliqué qu'il y aurait alors des élections pour la moitié des membres du Comité exécutif (un de chacune des quatre sous-régions), et que l'on choisirait le site de la prochaine Assemblée plénière.

Le sénateur Romero a aussi déclaré que, comme le mandat de la présidente allait prendre fin, on élirait le prochain président du FIPA au cours de la dernière session.



4. Dernière session de l'Assemblée plénière

La dernière session de la Troisième Assemblée plénière du FIPA a eu lieu dans la matinée du samedi 3 avril 2004, à la Chambre des députés du Congrès national du Chili.

4.1 Rapports des groupes de travail

Les présidents des groupes de travail ont présenté un résumé de leurs délibérations et soumis leur rapport final et leurs recommandations.

4.1.1 Groupe des femmes parlementaires des Amériques



La deuxième réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques a eu lieu le 2 avril 2004, sous la présidence de M^{me} Margarita Stolbizer, députée au Congrès de l'Argentine.

M^{me} Sonia Montaña, directrice de l'Unité des femmes et du développement de la CEPALC, a prononcé une allocution intitulée « Gouvernance démocratique — Politique publique du point de vue des sexes — Nécessité d'intégrer les femmes et les hommes dans

les stratégies de développement régional ».

Au nom de la directrice du SERNAM, M^{me} Patricia Silva Meléndez, chef du Service des femmes et du droit, a prononcé une autre allocution intitulée « Progrès et défis des politiques d'égalité des chances pour les femmes ».

Après ses discussions, le Groupe a notamment recommandé que les États membres du FIPA tiennent compte des critères de la représentation des deux sexes et de l'équité à leur endroit dans leurs propositions de réformes institutionnelles et économiques portant sur tous les domaines de la formulation de politiques publiques.

(voir l'Annexe 6 pour le texte du rapport et des recommandations du Groupe des femmes parlementaires des Amériques)

4.1.2 Groupe de travail 1 – Lutte contre le terrorisme

Le sénateur Raymundo Cárdenas, du Mexique, présidait le Groupe de travail 1, composé de 27 parlementaires. La première séance du groupe a commencé avec l'allocution d'une conférencière invitée, la D^{te} Rut Diamint, intitulée « Terrorisme et démocratie des Amériques », suivie de la présentation d'un rapport d'étape par M. Jorge Calderón, « Efforts législatifs pour combattre le terrorisme en Amérique centrale », un projet de l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) de l'OEA.



Ensuite, les parlementaires ont profité de l'occasion pour discuter des idées des conférenciers et de leurs propres points de vue sur la question. Les membres du Groupe de travail étaient tous d'avis que les traités internationaux de lutte au terrorisme comme la Convention interaméricaine contre le terrorisme et la Convention pour la suppression du financement du terrorisme, par exemple, devraient être incorporés dans la législation nationale des États membres.

(voir l'Annexe 7 pour le texte du rapport et des recommandations du Groupe de travail sur la lutte contre le terrorisme)

4.1.3 Groupe de travail 2 – Processus de la Zone de libre-échange des Amériques

Le Groupe de travail 2, présidé par le député fédéral canadien Don Boudria, a fait bon accueil à l’allocution de M^{me} Verónica Silva, de la CEPALC, intitulée « La ZLEA – Débat et négociations », basée sur la version la plus récente de l’accord de la ZLEA rendue publique après le huitième Sommet ministériel qui a eu lieu à Miami en novembre 2003.

Après avoir entendu l’exposé de M^{me} Silva, les parlementaires ont discuté de la question et se sont mis d’accord sur plusieurs recommandations, comme la participation officielle des parlementaires aux processus de la ZLEA, l’inclusion des citoyens dans les discussions concernant la ZLEA et un appel aux parlementaires des États-Unis les invitant à se joindre à leurs collègues de toutes les Amériques pour réclamer une plus grande participation des parlementaires au processus de la ZLEA.



(voir l’Annexe 8 pour le texte du rapport et des recommandations du Groupe de travail sur la ZLEA)

4.1.4 Groupe de travail 3 – Systèmes fiscaux des Amériques



Le Groupe de travail 3 était présidé par M. Luiz-Carlos Haully, député au Congrès du Brésil. Il a entendu l’exposé de M. Juan Cristóbal Bonnefoy, de l’Institut latinoaméricain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES-CEPALC), intitulé « Systèmes fiscaux des Amériques ».

Les parlementaires ont ensuite discuté sur la question et reconnu notamment l’importance pour les pays membres du FIPA d’harmoniser davantage leurs mécanismes et systèmes fiscaux, dans le contexte global de la coopération régionale.

(voir l’Annexe 9 pour le texte du rapport et des recommandations du Groupe de travail sur les systèmes fiscaux)

Le président de chaque groupe de travail a présenté un exposé, après quoi le président de l’Assemblée plénière a déposé les rapports des groupes de travail et leurs recommandations, en les soumettant aux délégués pour examen. Les rapports ont été approuvés à l’unanimité, après que les parlementaires réunis eurent exprimé leurs commentaires.

4.2 Adoption des résolutions du Comité exécutif

La Troisième Assemblée plénière a adopté les résolutions suivantes du Comité exécutif du FIPA.

4.2.1 Résolution 1 – Pour l’inclusion officielle des législatures nationales des Amériques au FIPA

La première résolution adoptée par l’Assemblée plénière avait pour but d’incorporer officiellement les législatures des États membres dans l’organisation du FIPA, tout en recommandant la création d’organisations nationales du FIPA qui pourraient faciliter le suivi des travaux et des recommandations des assemblées plénières.

La résolution 1 contenait aussi des dispositions sur le financement de la mise en œuvre des règlements du FIPA et reprenait le régime de contribution proposé par le Comité exécutif pour 2004-2005.

L’Assemblée plénière a adopté la Résolution 1 à l’unanimité (*voir l’Annexe 10 pour le texte de la Résolution 1*).

4.2.2 Résolution 2 – Réaffirmation de l’engagement du FIPA pour les valeurs démocratiques des Amériques

La seconde résolution adoptée par l’Assemblée plénière a réaffirmé l’engagement du FIPA de promouvoir les valeurs et les principes démocratiques en réitérant aussi son appui pour les élections libres et ouvertes et en rejetant toute tentative de restreindre les droits des parlementaires dans l’exercice de leurs fonctions.

Après discussion et à la suite de l’introduction d’un certain nombre de modifications, l’Assemblée plénière a adopté la Résolution 2 à l’unanimité, en tenant toutefois compte de la réserve de Cuba (*voir l’Annexe 11 pour le texte de la Résolution 2*).

4.3 Élection des membres du Comité exécutif pour 2004 à 2006

L’Assemblée plénière a élu la moitié des membres du Comité exécutif pour 2004 à 2006. Des représentants de chacune des quatre sous-régions ont été élus de la façon suivante.

La délégation du Mexique a proposé que le Canada (représenté par M. Don Boudria, député) soit réélu comme représentant de l’Amérique du Nord; adopté.

La délégation de la Jamaïque a proposé que la Barbade (représentée par la sénateur Sandra Husbands) soit élue comme représentante des Caraïbes; adopté.

La délégation du Costa Rica a proposé que le Honduras (représenté par le député Jack Arévalo) soit élu comme représentant de l’Amérique centrale; adopté.

La délégation de l'Argentine a proposé que le Paraguay (représenté par le sénateur Alejandro Velásquez) soit élu comme représentant de l'Amérique du Sud; adopté.

4.4 Élection du président du FIPA

La délégation de l'Argentine, appuyée par celle de la Colombie, a proposé que la sénateur Céline Hervieux-Payette, du Canada, soit réélue présidente du FIPA. L'Assemblée plénière a réélu par acclamation la sénateur Hervieux-Payette présidente du FIPA pour 2004 à 2006.



4.5 Choix du site de la prochaine Assemblée plénière

La délégation du Chili a proposé que le Congrès du Brésil soit l'hôte de l'Assemblée plénière de 2005 du FIPA.

Le Brésil a été élu par acclamation hôte de la prochaine Assemblée plénière. Conformément à l'alinéa 2.3b) du Règlement du FIPA, il aura un représentant au Comité exécutif pour un an, à titre de pays hôte de l'Assemblée plénière.

L'Assemblée plénière a aussi approuvé le Congrès de la Colombie comme site de l'Assemblée plénière de 2006 du FIPA.

4.6 Déclaration rejetant la violence contre les parlementaires

L'Assemblée plénière a appuyé sans réserve le rejet catégorique de l'enlèvement et des attaques personnelles des parlementaires comme stratégie d'intimidation et de pression politique, proposé par le délégué de la Jamaïque. Elle a aussi exprimé sa solidarité avec les parlementaires actuellement pris en otage et dont la vie est menacée.

4.7 Cérémonie de clôture

La présidente a officiellement remercié les délégués pour leur participation en remerciant aussi toutes les personnes et toutes les institutions qui se sont donné la main pour organiser la Troisième Assemblée plénière du FIPA et pour en faire un succès. Elle a tenu à remercier tout particulièrement le président de la République du Chili, qui a participé à la Cérémonie d'ouverture, la ministre des Affaires étrangères du Chili, le SERNAM, la CEPALC et l'Organisation des États américains pour leur appui.

La sénateur Hervieux-Payette a remercié personnellement le député Waldo Mora et le sénateur Sergio Romero, du Chili, pour leur hospitalité et pour le dévouement avec lequel ils ont travaillé à l'organisation de l'Assemblée plénière. Elle a remercié aussi le personnel du Congrès du Chili pour son travail de soutien et de facilitation dans ce contexte.

Enfin, le président de l'Assemblée a déclaré officiellement ajournée la Troisième Assemblée plénière du FIPA.

* * * * *



5. Annexes

5.1 Annexe 1 – Pays et délégués participants

Présidente du FIPA

Sénateur Céline Hervieux-Payette

Argentine

Sénateur Daniel Scioli (président du Sénat)

Sénateur Antonio Cafiero

Sénateur Silvia Gallego

Sénateur Mario Lozada

Sénateur José Zavalía

Sénateur Celso Jaque

Député au Congrès Luis Molinari

Députée au Congrès Margarita Stolbizer

Barbade

Sénateur Sandra Husbands

Louis Tull, député

Belize

Dave Burgos, député

Bolivie

Sénateur Leopoldo Fernández

Sénateur Hugo Carvajal

Brésil

Député au Congrès Luiz-Carlos Haully

Député au Congrès Joao Paulo Gomes da Silva

Canada

Don Boudria, député

Sénateur Madeleine Plamondon

Sénateur Michel Biron

Sénateur Mac Harb

Roy Bailey, député

Philip Mayfield, député

Chili

Sénateur Sergio Romero
Sénateur Juan Antonio Coloma
Député au Congrès Waldo Mora
Député au Congrès Juan Masferrer
Député au Congrès Jorge Burgos
Député au Congrès Carlos Ignacio Kuschel
Député au Congrès Carlos Hidalgo
Députée au Congrès Ximena Vidal
Députée au Congrès Alejandra Sepúlveda

Colombie

Sénateur Juan Carlos Restrepo
Sénateur Gabriel Zapata Correa
Député au Congrès Sergio Díaz-Granados
Députée au Congrès Nancy Patricia Gutiérrez

Costa Rica

Député au Congrès Mario Calderón

Cuba

Député au Congrès Tubal Paez

El Salvador

Député au Congrès Ernesto Castellanos
Député au Congrès Elizardo González

Équateur

Député au Congrès Edgar Ortiz

Grenade

Député au Congrès Chester A. Humphrey

Guatemala

Député au Congrès Carlos Santiago Nájera
Député au Congrès Víctor Gutiérrez
Député au Congrès Salvador González
Député au Congrès Lester Reyna
Député au Congrès Juan Ramón Alvarado
Député au Congrès Juan Cifuentes
Député au Congrès Carlos Morales
Députée au Congrès Virna Ileana López

Honduras

Député au Congrès Nedis Adrián Licona

Député au Congrès Jack Arévalo

Député au Congrès Eliseo Vallecillo

Jamaïque

Sénateur Anthony Jonson

Mexique

Sénateur Raymundo Cárdenas

Sénateur Sara Castellanos

Député au Congrès Rogelio Flores

Député au Congrès Luis Eduardo Espinoza

Député au Congrès Jesús Martínez

Député au Congrès Francisco Monarrez

Député Armando Leyson Castro

Députée Blanca Gamez

Paraguay

Sénateur Alejandro Velásquez

Sénateur Ana María Figueredo

Sénateur Adriana Franco de Fernández

Sénateur Ada Solalinde de Romero

Sénateur Ada Fátima Jolalinach

Sénateur Alfredo Jaeggli

Député au Congrès Teodoro Rivarola

Député au Congrès Simón Benítez Ortiz

Député au Congrès Oscar Ismael Silvero

Député au Congrès Oscar Fernando Mercado

Député au Congrès Miguel Rojas

Député au Congrès Fernando Oreggini

Député au Congrès Edgar Venialgo

Député au Congrès Carlos Samudio

Pérou

Député au Congrès Antero Flóres-Araoz

République dominicaine

Sénateur José Tomás Pérez

Sénateur Germán Castro

Surinam

Députée au Congrès Ruth Wijdenbosch

Député au Congrès Mahawat Khan

Député au Congrès Hubert Asmamiredje

Uruguay

Député au Congrès Alvaro Alonso

Venezuela

Député au Congrès Ricardo Gutiérrez
Député au Congrès Pedro Pablo Alcántara
Député au Congrès Danilo Pérez Monagas
Députée au Congrès Tania D' Amelio

Parlement andin

Sénateur Enrique Urquidi Hodgkinson (président)
Députée au Congrès Jhannett Madriz
Député au Congrès Freddy Ehlers
Députée au Congrès Juana Vallejo

Parlement latinoaméricain

Sénateur Jorge Pizarro (président)
Député au Congrès Walter Gavidia
Députée au Congrès Norexa Pinto
Député au Congrès Nerio Rauseo

UPD/OEA

M^{me} Elizabeth Spehar
M. Jorge Calderón

Secrétariat du FIPA

M. Mateo Barney
M^{me} Sabra Ripley

5.2 Annexe 2 – Discours à la Cérémonie d'ouverture

5.2.1 Discours du président du Sénat du Chili

Discours de l'honorable sénateur Hernán Larraín, président du Sénat

Original : Espagnol



C'est en ma qualité de président du Sénat de la République du Chili que je tiens à vous souhaiter à tous une très cordiale bienvenue à cette cérémonie d'ouverture de la Troisième Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques; j'aimerais aussi saluer les parlementaires participants de notre propre Congrès national.

En vous souhaitant la bienvenue, je veux aussi souligner toute l'importance de la promotion des relations internationales entre les parlements et les parlementaires de nos pays des Amériques.

Au nom du Sénat du Chili, je voudrais vous dire à quel point nous apprécions les travaux des comités organisateurs de la Chambre haute et de la Chambre basse de notre Congrès, de même que ceux du Comité exécutif du Forum interparlementaire des Amériques.

Le renforcement et l'approfondissement des relations interparlementaires devraient compter parmi nos priorités à cette Assemblée. Les grands progrès réalisés jusqu'à présent sont encourageants, mais nous devrions nous concentrer sur l'institutionnalisation et la systématisation de ces relations.

J'aimerais vous en donner un exemple, en partageant avec vous ce que j'ai récemment constaté lors de ma visite au Parlement européen, à Bruxelles.

Le Parlement européen est un symbole du niveau d'entente et de coopération auquel un groupe de pays disparates peut atteindre en se conformant à un ensemble de principes communs pour réaliser des objectifs communs, eux aussi. En voyant tous ces pays unis ensemble, je n'ai pu m'empêcher d'exprimer mon espoir que nous connaîtrons un succès comparable pour les pays des Amériques, dans un avenir pas trop éloigné.

Nous pouvons bâtir les fondations de cet avenir grâce à des ententes de libre-échange mieux pensées et plus complètes encore, à une harmonisation plus poussée de nos législations internes et surtout à des mesures propres à enrichir le développement culturel de nos citoyens. Le renforcement des rapports à tous ces égards entraînera inévitablement les organismes législatifs à reconnaître la nécessité de la régulation du développement d'un tel système intégré pour l'hémisphère.

Dans cette tâche d'assurer une institutionnalisation accrue des relations entre les pays des Amériques et, pourquoi ne pas le dire, d'un Parlement des Amériques, les législateurs ont un rôle fondamental à jouer. Notre rôle tout particulier de représentants de la société civile ainsi que de coopérants et de gardiens de l'exécutif fait de nous l'expression la plus authentique de nos démocraties nationales. Nous nous trouvons actuellement dans la meilleure position

possible pour créer les structures nécessaires afin d'arriver au consensus et aux ententes sur lesquels nous pourrions baser une institutionnalisation efficiente et viable des relations entre les pays des Amériques.

Une fois que nous aurons une solide base commune pour nos politiques économiques, politiques et culturelles, le Parlement des Amériques deviendra le mécanisme absolument indispensable aux échanges et à la coopération accrue entre nos pays, en plus d'être la seule réponse possible à nos problèmes communs.

Les trois groupes de travail de cette Troisième Assemblée plénière — sur le terrorisme, la ZLEA et la législation fiscale — contribuent tous à la réalisation de cet objectif. La stratégie de la démocratie pour contrer le terrorisme, la façon du FIPA de participer activement aux négociations de la ZLEA et l'établissement d'ententes menant à l'harmonisation de notre législation fiscale nationale, voilà autant d'éléments de base de l'intégration.

L'objectif que nous devons atteindre ne le sera vraisemblablement pas d'ici peu, mais des rencontres parlementaires internationales comme celles-ci sont le signe avant-coureur d'une véritable révolution dans l'organisation politique de notre hémisphère.

Je voudrais demander à tous les parlementaires, aux autres représentants nationaux ainsi qu'à ceux des organisations internationales ici présents de s'efforcer d'atteindre au consensus pour jeter les bases économiques, institutionnelles et culturelles nécessaires à la réalisation d'un des grands buts du processus d'intégration, la création d'un Parlement des Amériques

Merci.

5.2.2 Discours de la présidente du FIPA

Discours de l'honorable sénateur Céline Hervieux-Payette, du Canada, présidente du FIPA

Original : Anglais – Espagnol



C'est vraiment un plaisir pour moi d'être de retour dans ce merveilleux pays. J'aimerais commencer par remercier nos hôtes d'avoir organisé cet événement, en soulignant tout particulièrement leur chaleureuse hospitalité. Je tiens aussi à reconnaître le travail de nos collègues chiliens, qui ont mis leurs divergences partisans de côté pour contribuer à l'organisation de cette Assemblée. Ce faisant, ils ont apporté une contribution importante au développement du FIPA et au succès de l'Assemblée; ces collègues sont le sénateur Sergio Romero, membre fondateur du FIPA, et le député au Congrès Waldo Mora, représentant du Chili au Comité exécutif.

En 2001, nous étions à Valparaíso pour la rencontre qui devait organiser la toute première Assemblée plénière du FIPA. Depuis, le FIPA s'est réuni dans tout l'hémisphère, avec des assemblées plénières à Ottawa, à Mexico, à Panama et aujourd'hui à Valparaíso. Le Comité exécutif a eu des réunions à Querétaro, à Bridgetown (à la Barbade), à Buenos Aires, à

Panama et à Miami. Enfin, notre site Web permet à tous les parlementaires de tous les pays de participer à nos activités et de nous faire connaître leurs idées dans leur langue.

Bref, même si ce réseau de parlementaires n'a été créé que depuis quelques années, il prend forme et produit des résultats. Par exemple, en novembre dernier, le Comité exécutif du FIPA assistait au Sommet des ministres du commerce international, à Miami, où il a jeté les bases de la participation des parlementaires au processus de la ZLEA. Durant cette rencontre à Miami, nous avons réussi à rencontrer des représentants des organisations de la société civile, des porte-parole du secteur privé et des ministres du commerce international. Un dialogue franc et ouvert nous a permis de connaître leurs positions et d'échanger des idées sur le processus de la ZLEA.

Néanmoins, même si notre participation au sommet de Miami a été bien accueillie par tous les intervenants dans les négociations de la ZLEA, la participation du FIPA n'a pas encore été officiellement reconnue. Il a donc besoin de l'appui de vos gouvernements pour pouvoir être considéré comme agissant de façon concertée dans une démarche parlementaire conjointe.

De toute façon, notre participation au sommet de Miami est un bon exemple de ce que les parlementaires peuvent accomplir pour faire le pont entre les différents secteurs de nos sociétés. Ce sont les députés et les sénateurs qui sont en contact direct avec les citoyens de leur pays et qui devraient répondre aux questions et aux demandes de leurs commettants dans chaque circonscription électorale. Pour y arriver, ils devraient non seulement être bien informés de ce que leurs gouvernements font et des processus auxquels ils participent, mais aussi apporter des contributions constructives à ces processus eux-mêmes.

Ce qui est clair, c'est que les parlementaires ont été appelés à jouer un rôle actif dans le développement du multilatéralisme. La notion de diplomatie parlementaire devrait évoluer dans un sens où les représentants élus des citoyens participeront activement aux processus qui vont en définitive avoir directement ou indirectement des retombées sur leurs électeurs.

La participation des parlementaires aux processus multilatéraux n'est pas censée gêner le travail des gouvernements quant à l'élaboration des politiques internationales, ni constituer de l'ingérence dans des champs de compétence exclusive de l'exécutif. Bien au contraire, il s'agit de faire en sorte que les parlementaires contribuent de façon constructive à mener à bien des démarches comme celles-là, en leur permettant de contribuer à la conclusion d'ententes politiquement viables et d'assurer le soutien démocratique nécessaire à leur application et à leur mise en œuvre. Et la participation des parlementaires s'impose aussi parce que le développement du multilatéralisme devrait normalement être associé à l'élaboration des lois internes, puisque la ratification et la mise en œuvre des ententes et des conventions entraînent habituellement l'adaptation des normes existantes et la promulgation de lois complémentaires.

En définitive, les interventions de l'exécutif à l'échelle internationale sont toujours entérinées par des mesures législatives. Or, nous savons tous que les lois ne peuvent pas rester statiques, mais doivent plutôt évoluer de pair avec le développement social, économique et politique du pays, et c'est particulièrement vrai maintenant que les améliorations des communications, la libéralisation du commerce international et les impératifs de l'intégration régionale exigent que nous soyons à la fine pointe sur tous les fronts. À la fin, ceux qui auront le plus de chances de réussir ne seront ni les plus gros, ni les plus forts, ni non plus les plus futés ou les plus intelligents, mais bien ceux qui auront la plus grande capacité d'adaptation aux conditions nouvelles.

Chers collègues parlementaires, nos gouvernements devraient se rendre compte que la participation des parlementaires à l'élaboration de la politique internationale est plus pertinente que jamais dans ce nouvel ordre mondial, de sorte qu'ils devraient chercher à créer les espaces capables de garantir une telle participation.

Parallèlement, toutefois, les parlementaires que nous sommes doivent comprendre qu'une participation comme celle-là devrait être constructive et réfléchie. La véritable inspiration de notre démarche devrait être la recherche du bien-être collectif de nos citoyens.

Je nous encourage donc tous à poursuivre le développement de cette initiative conjointe du FIPA en tant que mécanisme susceptible de garantir la coordination des travaux des parlements du Canada à l'Argentine, à faire en sorte que notre expérience et nos connaissances soient partagées et à rendre possible l'accès universel aux avantages du multilatéralisme.

Il y a deux ans, j'ai eu l'honneur d'être élue présidente du FIPA, une organisation qui commence maintenant à produire des résultats concrets. Tout récemment, les membres du Comité exécutif m'ont demandé si je continuerais à assumer ce poste au FIPA. Bien que je n'aie pas prévu de le faire, je suis disposée à accepter un second mandat si les membres de cette Assemblée plénière le veulent et si je puis compter sur votre appui constant ainsi que sur votre participation active au développement du FIPA.

Le fait est que les initiatives du FIPA ne relèvent pas de la responsabilité exclusive de son président ou de quelques membres du Comité exécutif. Le FIPA est une créature commune des représentants parlementaires du volet législatif de 31 des 35 États souverains des Amériques. Jusqu'à présent, tous ceux qui ont participé aux assemblées plénières se sont dits favorables au développement de l'initiative du FIPA. Par ailleurs, nous avons aussi bénéficié de la représentation de diverses organisations parlementaires régionales qui ont réussi grâce à leurs observateurs à partager leurs expériences avec nous dans nos discussions. J'espère que cette participation continuera, et que nous pourrions multiplier les liens entre nos organisations afin d'atteindre nos buts communs en coordonnant nos efforts.

L'Assemblée plénière de cette année a été prolongée d'une journée afin que nous ayons plus de temps pour discuter et pour que les délégués puissent participer à notre démarche.

Parfois, nous différons d'opinion et nos points de vue divergent, mais cela ne devrait pas nous empêcher d'être des amis, puisque nous sommes tous unis, au fond, par notre désir d'œuvrer pour le développement et le mieux-être de nos concitoyens.

Enfin, je dirai qu'il sera possible d'atteindre les buts du FIPA grâce à un effort collectif auquel nous devons tous participer activement.

Rien là n'est hors de l'ordinaire ni impossible : si des citoyens d'autres parties du monde le font depuis des années, pourquoi ne pourrions-nous pas en faire autant pour les Amériques? Les temps que nous vivons nous obligent à ne pas rester fixés sur la volonté d'être les plus forts ou de sembler les plus intelligents. Nous devrions nous donner pour priorité de travailler ensemble afin que nos sociétés puissent s'adapter de façon positive aux changements du monde moderne.

Je le répète, je tiens à vous remercier tous d'être ici aujourd'hui. À mon avis, votre reconnaissance de notre organisation et de son travail est la plus claire indication possible que nous sommes sur la bonne voie. Merci beaucoup.

5.2.3 Discours du président de la Chambre des députés du Chili

Discours de l'honorable député au Congrès Pablo Lorenzini, président de la Chambre des députés

Original : Espagnol



Premièrement, Monsieur le Président Lagos, au nom de tous ceux qui sont réunis ici pour la cérémonie d'ouverture de la Troisième Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques, j'aimerais vous remercier d'avoir pris la peine de vous réunir avec nous aujourd'hui. Votre présence est un exemple du soutien que vous avez donné à l'activité parlementaire internationale.

C'est un privilège et un honneur pour moi de souhaiter sincèrement la bienvenue à tous mes distingués collègues des parlements de notre hémisphère qui sont venus participer à cette Troisième Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques, qui sera une excellente occasion d'échanger des idées et de discuter sur des questions d'intérêt commun. Des discussions comme celles-là sont particulièrement pertinentes lorsqu'elles réunissent des représentants légitimes des citoyens des Amériques; ce sont des activités démocratiques d'importance vitale.

Nous sommes à une croisée des chemins historique dans cette Assemblée, au début d'un nouveau millénaire, pendant une période de changement qui fera époque. Le moment est donc bien choisi pour lancer une discussion sur les grandes questions d'intérêt mutuel pour toutes nos nations.

Nous vivons dans un monde qui devient de plus en plus interdépendant, au point qu'aucun événement ne nous épargne entièrement. Nous sommes donc bien forcés de chercher à établir des politiques sociales, économiques et politiques réalistes et efficaces, pour répondre aux besoins de la société, et particulièrement des pauvres. Les possibilités et les défis que cela implique sont les mêmes pour nous tous, et nos efforts doivent être conçus pour que nos citoyens puissent vivre avec dignité, une dignité trop longtemps différée dans un contexte social de rêves déçus et d'amères frustrations.

Je tiens à souligner l'importance de la diplomatie parlementaire, car c'est un très puissant instrument pour faciliter l'échange d'opinions et d'idées ainsi que pour stimuler la coopération entre nos nations.

Nos gouvernements tant du Nord que du Sud ont accompli de grands progrès dans leur intégration politique et économique, dans l'harmonisation de leur législation et dans la création de systèmes rendant possible un échange sans heurts de personnes, de biens et de capital, toujours pour améliorer le niveau de vie de nos concitoyens. Néanmoins, j'aimerais vous parler d'un point au programme que je ne peux pas laisser passer sous silence.

Dans un monde dont l'intégration va croissant, les attentats terroristes du 11 septembre 2001 à New York et le récent attentat du 11 mars 2004 à Madrid, comme ce qui s'est passé il y a quelques jours seulement au Congrès de la Bolivie, nous font tous prendre conscience d'un scénario tout nouveau dans l'histoire de l'humanité, et d'un scénario caractérisé par une extrême cruauté et par l'extermination de légions d'êtres humains. Les cibles, l'ampleur des dommages et le choix du moment des attentats se sont ligüés pour permettre à leurs auteurs de faire du monde entier la scène de leurs horribles forfaits. Leur seul objectif peut se résumer en un mot, la terreur.

La magnitude de ces événements a contraint les gouvernements et les institutions paraétatiques à relever un énorme défi de sécurité et de défense ainsi que de coopération multilatérale dont cette Assemblée est un bien bel exemple. La menace du terrorisme de plus en plus omniprésente à l'échelle mondiale et sa volonté de renverser les gouvernements démocratiques appellent une réaction à la fois ferme et catégorique : seule la démocratie combinée avec un respect inaliénable des droits individuels et de la règle du droit peut garantir des jours meilleurs à ceux qui nous ont élus pour légiférer, évaluer la politique gouvernementale et les représenter.

Je suis sûr que nous sommes tous convaincus que les valeurs de la liberté et de la démocratie sont en elles-mêmes la justification de l'institutionnalisation des contacts entre nos pays grâce à l'échange de notre vécu. Le renforcement du dialogue et l'exploration des questions d'intérêt commun vont nous aider énormément à atteindre notre but commun d'intégration, en plus de nous amener à une coopération toujours plus efficiente et plus productive.

Les parlementaires chiliens, inspirés par les principes et par la raison d'être de l'Organisation des États américains, partagent avec nos autres collègues des Amériques l'idée que le FIPA pourrait être le mécanisme idéal de renforcement du rôle et du pouvoir du législatif dans sa poursuite du développement démocratique, de la promotion et de la défense des droits de la personne dans l'hémisphère. Nous avons déjà constaté — nous l'avons ratifiée ce matin — la contribution que le FIPA doit apporter au développement durable grâce à l'intégration régionale.

C'est pour moi une grande satisfaction de savoir que les importants objectifs qui nous ont incités à appuyer la création du FIPA sont des points fondamentaux au programme de cette Troisième Assemblée plénière.

Les discussions que nos distinguées collègues du Groupe des femmes parlementaires vont entamer sur la gouvernance démocratique et l'incorporation des femmes et des hommes dans les stratégies de développement régional, tout comme celles des membres du Groupe de travail chargé de discuter des négociations de la ZLEA — la ministre des Affaires étrangères est ici — et des deux autres groupes de travail, l'un sur le terrorisme et l'autre sur l'harmonisation de la législation fiscale des Amériques, vont aboutir à des résolutions qui finiront par être adoptées par les administrations gouvernementales et les parlementaires qui prennent les décisions dans ces domaines. Mesdames et Messieurs, je déclare officiellement ouverte la Troisième Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques; puissent nos délibérations et nos conclusions être dignes des espoirs que nos concitoyens ont mis en nous.

Les portes du Congrès du Chili sont maintenant ouvertes.

Je tiens à vous souhaiter très sincèrement la bienvenue à tous.

5.2.4 Discours du président de la République du Chili

Discours de Son Excellence le président Ricardo Lagos de la République du Chili

Original : Espagnol



J'aimerais d'abord vous souhaiter à tous une très cordiale bienvenue au Chili. Cette Assemblée réunit des délégués de 23 pays de notre hémisphère avec les présidents du Sénat d'Argentine et du Parlement andin, et tout cela témoigne de l'extraordinaire occasion qui nous est offerte de dialoguer et d'établir un programme de l'hémisphère conforme à nos véritables intérêts.

Nos parlements sont le symbole de la diversité de nos pays. Vous tous, qui participez à cette Assemblée, représentez le pluralisme caractéristique des Amériques, ses différentes langues, ses cultures distinctes et sa multiplicité de races, de religions et d'approches de la réalité. Vous représentez vraiment une diversité qui nous enrichit tous.

Nos différences nous permettent de conserver notre identité tout en nous obligeant à dialoguer les uns avec les autres, que ce soit dans le territoire de nos pays ou entre nations. Autrement dit, et en dépit de nos différences, notre pluralisme nous donne une identité commune, et c'est lui qui préserve nos identités particulières.

Le pluralisme est la pierre angulaire de la civilisation. Autrement, comment pourrions-nous composer avec nos différences, nos cultures, nos religions que nous voulons tous préserver car ce sont les bases de notre identité, d'une identité que nous tenons à préserver tout en respectant la diversité des autres?

Je parle ici d'une identité sans droits de veto, sachant que nos différentes réalités ont une frontière commune. Nous l'oublions parfois, mais vous qui êtes présents ici savez comment dialoguer. Vous savez comment converser, comment souligner les différences et comment chercher à conclure des ententes. C'est un aspect fondamental de la réalité quotidienne d'une démocratie. Vous, les parlementaires des Amériques — des représentants compétents du peuple —, vous savez comment dialoguer entre vous et avec les autres. Trois questions d'une extrême importance vous réunissent tous aujourd'hui.

Vous le savez, vous allez vous pencher sur les questions de la démocratie et du terrorisme dans notre région du monde, et les deux se situent à des pôles diamétralement opposés. Si la démocratie est fondée sur la capacité de reconnaître les différences et de dialoguer avec autrui, le terrorisme est la négation de toute possibilité de penser autrement. Au lieu de dialoguer, les terroristes tentent de vaincre leur adversaires par la peur et le rejet d'autrui.

En fin de compte, le terrorisme est basé sur une vision exactement contraire à tout ce que nous avons réussi à accomplir dans l'histoire de l'humanité. C'est une vision protéiforme, quand on pense au terrorisme d'État que beaucoup de nos pays ont subi dans les années 70 et 80, de même qu'aux attentats du World Trade Center et de Madrid. Confrontés à ces événements, nous nous écrivons : « Aujourd'hui, nous sommes tous New-Yorkais, aujourd'hui, nous sommes tous Madrilènes »; c'est notre façon d'exprimer notre solidarité face à la brutalité.

Nous devrions toujours réagir à ces horreurs en nous demandant comment renforcer nos démocraties. Le terrorisme ne se combat pas en dérogeant aux valeurs démocratiques, mais plutôt en les renforçant, pas avec des restrictions des libertés, mais avec leur accroissement, pas avec une réduction de la participation des citoyens, mais avec son augmentation, pas avec des dérogations aux droits de la personne, mais avec une affirmation plus claire encore de ces droits. Ce sont ces valeurs éthiques qui nous permettront sans aucun doute de faire face à la menace du terrorisme.

Notre capacité de résister aux assauts du terrorisme est basée sur la liberté, le respect et l'intégration sociale. Pour combattre ce fléau, c'est une intégration qui doit se faire à bien des niveaux.

L'Assemblée doit se pencher aussi sur la convergence des politiques fiscales, ce pourquoi vous allez devoir vous attaquer à la pléthore de systèmes fiscaux que nos gouvernements appliquent afin de percevoir l'argent dont ils ont besoin pour financer la mise en application de leurs politiques publiques démocratiquement choisies. C'est une réalité depuis bien longtemps.

Quels sont les biens publics que la société veut garantir pour chacun de ses enfants? Comment ces biens publics devraient-ils être concrétisés? Par les mesures fiscales du gouvernement ou par l'intermédiaire du secteur privé? Il n'existe pas de réponse universelle à ces questions, mais je suis convaincu que les parlements devraient avoir des critères communs pour s'attaquer à au moins certains des problèmes fondamentaux qu'il va falloir résoudre.

De nos jours, il nous semble souvent que nous nous livrons à l'échelle planétaire une lutte internationale pour savoir qui offrira les plus grands avantages fiscaux et, qui attirera par conséquent les investisseurs les plus convoités. En fait, il nous semble parfois que tout se ramène à cela.

Comment pouvons-nous imposer et taxer le secteur privé pour les activités d'exploitation et de transformation de ressources naturelles appartenant à la société dans son ensemble? En réalité, les discussions qui se déroulent actuellement au Chili sur les redevances à verser pour l'extraction des ressources naturelles portent sur un problème bien plus fondamental. S'il nous est impossible d'arriver immédiatement à une entente là-dessus, pouvons-nous au moins échanger des idées? Je ne crois pas que nous voulions entamer une discussion ou formuler une position basée sur le principe de savoir qui peut réduire ses recettes fiscales le plus vite, tout simplement pour en tirer un avantage temporaire.

Je n'entends pas juger les politiques internes d'un pays ou d'un autre, mais je pense ici aux pays dont les politiques fiscales autorisent la perception locale ou régionale de recettes. Quelle sorte d'exemples devrions-nous avoir en tête lorsqu'il nous faut tenter d'évaluer les plans qui promettent le plus de possibilités? C'est une question complexe, mais ce n'est pas comme si nous étions en train d'essayer de réinventer la roue : d'autres se sont attaqués à des problèmes de ce genre avant nous. À mon avis, il est important de déterminer comment les pays de l'hémisphère peuvent progresser ensemble sur ce plan, car nous devons absolument nous améliorer à cet égard si nous voulons atteindre à l'intégration tout en maintenant au moins un minimum de convergence dans nos politiques macroéconomiques. Si nous n'y arrivons pas, les accords internationaux ne signifieront pas grand-chose, pas plus d'ailleurs que les réductions de tarifs ni les autres mécanismes d'intégration.

À quoi bon réduire les tarifs si nos devises sont dévaluées de 50, 80 ou 100 p. 100? Que restera-t-il de l'intégration si ce genre de chose se produit? Quelle sorte de dislocation en résultera-t-elle?

Nous voudrions peut-être agir rapidement pour traduire la rhétorique en réalité, mais si nous n'arrivons pas à nous entendre sur au moins une convergence minimale, un ensemble minimum de démarches fondamentales — dans un mini-traité de Maastricht pour l'Amérique latine — je crains vraiment que tout cela ne soit en somme que des mots vides de sens. Alors que nous sommes aux prises avec le plus simple des défis, nous allons renoncer à le relever pour pouvoir résoudre nos problèmes internes, car c'est toujours ce qui génère le plus de capital politique dans l'immédiat, mais si c'est le cas, cessons de tant parler d'intégration.

Ce n'est pas une façon de bâtir un avenir, j'en suis absolument certain. Je pense aussi que le problème de la convergence de nos politiques fiscales est fondamental et qu'il faut en discuter. Comment peut-on avoir des politiques fiscales différentes, mais une seule et même politique monétaire? Dans ce contexte, c'est à l'Europe que je pense. J'ai fait valoir aux dirigeants européens qu'ils avaient des politiques monétaires différentes, mais pourtant une seule et même Banque centrale européenne, et ils m'ont répondu : « Si nous n'avons pas de convergence macroéconomique, comment ferions-nous autrement pour atteindre notre but? »

Nous sommes bien loin de cette convergence en Amérique. Il me semble d'ailleurs que si nous n'arrivons pas à envisager ces questions avec tout le sérieux qu'elles méritent en les approfondissant suffisamment, nous ne faisons vraiment que parler pour parler. C'est ce qui est important, selon moi.

Dans le contexte de cette question d'harmonisation des politiques fiscales, nous devons aussi nous demander non pas quelle devrait être la taille de l'appareil gouvernemental, mais plutôt si le gouvernement administre ses ressources avec efficacité et s'il est capable de concevoir des politiques reflétant le mandat que la population lui a donné. De toute évidence, une société qui grandit et prospère finit toujours par comprendre que toute la population devrait avoir accès à un ensemble de biens et de services de base. Toutes les sociétés en sont venues à comprendre cette réalité.

Combien de ces biens et services devraient être accessibles à tous les membres de la population? La réponse peut varier en fonction du niveau de croissance du pays. Quand on dit que l'éducation doit être obligatoire pour quatre ans ou pour six ans, le pays ne peut pas se payer plus que quatre à six ans d'instruction publique. Quand le Chili déclare, comme il le fait maintenant, que l'éducation doit être obligatoire pour douze ans, c'est parce que nous estimons que notre économie peut financer l'instruction publique obligatoire pour toute cette période.

Quels sont les biens publics dans le domaine de la santé? Que devrait-on considérer comme des biens publics dans le domaine du logement? Et ainsi de suite....

En fait, nous pourrions arriver à déterminer quels sont les biens publics dans nos pays pris individuellement, mais où sommes-nous censés discuter des biens publics qui commencent à être définis à l'échelle planétaire? En ma qualité de président du Chili, où suis-je censé aller discuter du problème de Punta Arenas, où la couche d'ozone est appauvrie par les gaz à effet de serre générés dans l'hémisphère Nord, quand les retombées de cet appauvrissement se font sentir à deux kilomètres à peine au sud de Valparaíso?

Nous vivons dans un monde mondialisé. Je vous demande à vous, vous les parlementaires, car c'est vous qui devriez être les mieux placés pour connaître la réponse à ma question, comment nous allons créer au niveau mondial un endroit où discuter des problèmes qui sont créés ici,

mais dont les effets se font sentir là, lorsque la notion de souveraineté ne signifie pas grand-chose dans ce contexte.

Bref, quand nous parlons du bien public dans notre propre pays, nous allons devoir faire en sorte que ce bien soit compatible avec le bien public au niveau régional correspondant, autrement dit les Amériques, dans notre cas. Ce faisant, nous pourrions partager les leçons de notre expérience en développement de politiques sociales et en gestion de la macroéconomie. L'harmonisation de nos politiques dans un contexte comme celui-ci serait un puissant instrument de développement plus humain et plus inclusif, et elle créerait des possibilités pour tout le monde.

Au moment où nous nous lançons dans des initiatives d'intégration régionale des Amériques, j'en viens au dernier point au programme de cette Assemblée, la question du libre-échange et ce qu'elle signifie pour nous.

Nous sommes tous convaincus que nous devrions nous efforcer d'intégrer nos pays dans une société planétaire, mais nous devrions aussi comprendre que nous le faisons avec des points de vue et des intérêts différents qui inspirent notre exploration commune des mécanismes de convergence. L'ouverture des frontières d'un pays à l'économie mondiale a des conséquences différentes selon que ce pays est petit ou grand. Au Chili, les importations et les exportations représentent plus de 65 p. 100 de l'activité économique nationale, alors que, dans les plus grands pays, elles n'en constituent pas plus que 20 p. 100. Par conséquent, l'interaction d'un petit pays avec le reste du monde dans le contexte d'un accord de libre-échange a des répercussions différentes de celles qu'elle a pour les pays dont la population est plus nombreuse (et les marchés plus grands). Je ne veux pas dire que ces différences devraient nous empêcher de participer à des zones de libre-échange, mais je pense qu'il est important de les comprendre.



Pour réaliser des gains dans ce contexte, nous devons accroître notre compétitivité, renforcer notre cohésion sociale et atteindre à une meilleure harmonisation de nos politiques macroéconomiques.

Néanmoins, j'estime important que l'on comprenne que le débat sur le commerce international ne s'arrête pas à une discussion des initiatives visant l'établissement d'une zone de libre-échange des Amériques. Soyons clairs : les accords de libre-échange ne tiennent pas compte des besoins mondiaux dans un monde où le commerce international prend de plus en plus d'ampleur. Pourquoi? Parce que nous avons dans ces accords une compréhension variable des enjeux et que nous évitons tout simplement de nous pencher sur certains aspects. Aucun accord de libre-échange n'a jusqu'à présent réussi à faire changer la législation antidumping de certains pays. Vous me direz peut-être que c'est parce qu'on discutera de cette législation au niveau planétaire à l'Organisation mondiale du commerce, dont les membres peuvent se confronter pour en discuter, mais qu'est-ce que cela veut dire?

Cela signifie que, si importants qu'ils puissent être, les accords de libre-échange ne tiennent pas compte de la nécessité de conclure des accords régionaux, pour les Amériques, par exemple. Ils ne tiennent pas compte non plus du besoin d'arriver à une compréhension mutuelle au niveau multilatéral, à l'Organisation mondiale du commerce. Nous pensons parfois que les

ententes bilatérales sont la solution, mais non; ce ne sont que des pas dans la bonne direction, pas une panacée.

Face à tous ces problèmes, le besoin le plus pressant que l'on constate aujourd'hui du point de vue institutionnel est d'avoir une politique étrangère décentralisée de plus en plus mondialisée pouvant être formulée par plusieurs des intervenants. Ce serait une politique étrangère qui préconiserait le jumelage de villes, de municipalités et de cantons dans le domaine de la politique d'urbanisme, par exemple. Et cela se concrétisera grâce à une diplomatie de plus en plus parlementaire, comme l'a dit mon ami Pablo Lorenzini, le président de la Chambre des députés du Chili. Il ne faut pas négliger l'influence des parlementaires sur la politique étrangère, car ils ne font pas que s'occuper, comme c'est le cas plus communément, de ratifier les traités de leurs législatures nationales et de représenter leurs concitoyens désireux de se faire entendre dans l'arène internationale.

Il est important que les contacts et la présence des parlementaires contribuent à établir des relations internationales plus fluides. Quand nous parlons de diplomatie parlementaire, c'est de la participation des parlementaires à la détermination des enjeux de la politique étrangère, au-delà de leurs relations avec des correspondants étrangers qu'il s'agit. J'ouvre les bras à cette collaboration si magnifiquement exprimée dans votre Assemblée et dans les questions auxquelles elle va s'attaquer. En outre, et c'est peut-être plus important, les parlements sont par définition un lieu de rencontre dans nos sociétés. Comment pouvons-nous faire des rencontres régionales des parlementaires comme celle-ci un lieu de rencontre où composer de façon plus efficace avec des politiques étrangères nationales souvent divergentes?

J'espère que cette Assemblée s'attaquera aux problèmes de l'harmonisation des systèmes fiscaux et qu'elle générera des perceptions différentes des moyens d'aborder la ZLEA, qu'elle nous donnera une idée des moyens de contrer le problème du terrorisme, qui est devenu un défi si différent — et si difficile à relever — pour la politique étrangère. Nous considérons normalement la politique étrangère comme une approche qui nous permet de gérer nos relations entre gouvernements, mais le terrorisme n'est pas une relation entre gouvernements : c'est une activité d'individus qui partagent les mêmes idées et n'acceptent pas les règles civilisées qui s'appliquent entre gouvernements. Le défi qu'il pose est donc différent, car il exige une stratégie commune. Pour que nos démocraties se portent mieux, nous devons donc encourager les initiatives visant l'intégration des Amériques, puisque c'est seulement de cette façon que nous pourrions tenir un discours pertinent sur un monde de plus en plus mondialisé.

La démocratie parlementaire joue le rôle central à cet égard, et je suis très optimiste quant à vos délibérations à cette Troisième Assemblée, car elles sont inspirées par de nombreuses années de travail. Jusqu'ici, dans les forums interparlementaires, nos amis du Nord, comme le Canada, ont joué un rôle important. Nos contacts et notre entente avec le Canada ont largement contribué à notre participation aux forums internationaux.

Je voudrais finir en vous souhaitant beaucoup de succès dans vos discussions sur les points qui figurent à votre programme; je suis sûr que les résultats nous feront progresser vers l'intégration des Amériques. En fin de compte, ces résultats seront déterminés par une vision commune partagée sur la valeur de la démocratie, le respect des droits de la personne et la création d'espaces propices à une plus grande liberté et à un sens croissant de l'égalité dans nos pays. C'est cette vision-là que nous partageons par-dessus tout et qui nous donne l'énergie nécessaire pour poursuivre notre travail. Merci.

5.3 Annexe 3 – Discours sur la ZLEA de la ministre des Affaires étrangères du Chili

Discours de Son Excellence Soledad Alvear ministre des Affaires étrangères du Chili

Original : Espagnol

Je voudrais commencer en répétant l'accueil du président du Chili et en vous disant que nous sommes heureux de vous voir ici, dans notre pays, et surtout à Valparaíso. Vous savez probablement tous que Valparaíso est désormais un site du patrimoine mondial, et c'est pourquoi j'espère que les discussions productives que vous aurez à cette Assemblée vous laisseront le temps de découvrir cette ville magnifique et ses environs, et que vous aurez aussi la chance de constater l'hospitalité de ses habitants.



Je vous suis reconnaissante de m'avoir invitée à vous parler des négociations de la ZLEA et de ce que le Chili pense du processus de négociation. L'hémisphère a toujours été le point focal de notre politique étrangère; depuis le tout début, notre approche de négociation est basée sur une démarche d'intégration et de coopération régionales. Nous estimons que la ZLEA est le plan le plus ambitieux et de la plus grande envergure qu'on ait conçu jusqu'à présent pour l'intégration de l'hémisphère, et de nombreux pays qui en font partie en bénéficieront sûrement beaucoup.

Le Chili a appuyé le processus d'établissement de la ZLEA dès ses premières étapes, lorsqu'on a proposé un accord de libre-échange des Amériques pour la première fois, au Sommet de Miami. La grande diversité de nos pays fait que la tâche n'a pas toujours été facile, comme c'était le cas d'ailleurs pour les tentatives d'intégration antérieures. En fait, nous en sommes à un point décisif des négociations, qui exigeront toute notre énergie, notre bonne volonté et notre souplesse pour que nous puissions arriver à une conclusion favorable.

Les principaux participants aux négociations de la ZLEA sont les gouvernements de ses 34 pays, et pourtant, compte tenu de ce que les négociations devraient rendre possible — une amélioration du niveau de vie et une égalité des chances accrue, une meilleure répartition des ressources et un renforcement de la démocratie —, la participation active des autres branches du gouvernement et de la société civile en général est absolument indispensable. C'est pourquoi cette Assemblée est si importante.

Les parlements de notre hémisphère, représentés ici par leurs délégués, ont joué un rôle crucial dans l'évolution du projet de ZLEA en faveur de la promotion des valeurs démocratiques et de la coopération, ce qui a contribué à l'amélioration de la compréhension mutuelle des pays en cause.

Les parlements sont une des expressions les plus claires de la volonté souveraine du peuple. Ils ont réussi à canaliser les préoccupations de nombreux secteurs de la société au point que le processus d'intégration peut se développer conformément aux désirs de progrès économique et de développement social du public.

En outre, les parlements vont jouer un rôle vital dans la ZLEA une fois que les négociations auront abouti, puisque ce sont eux qui doivent examiner et approuver l'accord définitif avant qu'il puisse entrer en vigueur.

Depuis la fondation du Forum interparlementaire des Amériques, en 2001, la contribution des parlements au processus de négociation de la ZLEA a pris la forme plus structurée de recommandations des assemblées plénières; on a tenu compte de ces recommandations dans le processus global.

Le gouvernement du Chili est d'avis que la participation générale du public est un élément essentiel du processus des négociations et qu'elle est indispensable pour les mener à une conclusion favorable.

Notre gouvernement a adopté une politique cohérente à l'égard de la ZLEA tout comme des autres accords de libre-échange que nous avons récemment signés. Peu avant de venir à cette Assemblée, le président du Chili et moi-même avons eu le plaisir, de concert avec l'ambassadeur de la Corée du Sud chez nous, d'annoncer la conclusion d'un accord de libre-échange entre nos deux pays. (Une cérémonie s'est déroulée simultanément en Corée du Sud pour souligner les étroites relations entre l'Asie et l'Amérique latine.) L'accord que nous avons conclu est le tout premier entre un pays d'Amérique latine et une nation d'Asie. Nous sommes convaincus que, tout comme l'ALE avec la Corée et d'autres accords commerciaux, la ZLEA sera le fruit d'initiatives gouvernementales, mais, pour que ces initiatives soient lancées, il ne faut pas que la participation de la société civile et des parlements soit limitée aux activités de la fin du processus. L'appui de tous et chacun d'entre vous dans vos pays et les discussions que vous aurez entre vous contribueront énormément au processus très difficile d'établissement de la ZLEA.

Comme je viens de le dire, nous sommes à une étape cruciale des négociations. Nous participons actuellement à des pourparlers bilatéraux avec plusieurs pays de l'hémisphère, et ces pourparlers transformeront sûrement les activités commerciales régionales.

Ces deux démarches — les négociations de l'hémisphère en vue de la création de la ZLEA et les accords bilatéraux avec de nombreux pays de la région — ne vont pas sans difficultés. Ici, dans les Amériques, nous avons souvent l'impression que de grandes parties de la population, surtout les plus pauvres, considèrent le libre-échange avec méfiance et tendent à y résister, puisqu'elles le considèrent comme un danger pour leur bien-être.

Ce sentiment populaire est sans contredit fondé sur ce qu'on croit s'être produit dans de nombreux autres pays de la région qui ont vécu un processus de libéralisation. L'ouverture de l'économie, combinée avec la privatisation et la déréglementation qui l'accompagnent, n'a malheureusement pas généré des taux de croissance à la hausse stables, de sorte qu'il a été difficile de réduire le chômage et d'améliorer la répartition de la richesse.

Nous sommes convaincus que l'ouverture de l'économie peut accroître le bien-être social, mais nous sommes sûrs aussi que les expériences vécues par de nombreux pays de la région qui ont donné lieu à cette perception négative dans bien des parties de la population étaient en fait attribuables à d'autres facteurs que le commerce international, et ce sont ces facteurs-là qui ont empêché le processus de libéralisation de se dérouler comme il aurait dû le faire. Certains d'entre eux qui me viennent à l'esprit sont la participation de la société civile au processus de négociation, les difficultés associées à la gestion de la macroéconomie et l'absence de politiques propices à une cohésion sociale accrue ainsi qu'à la possibilité pour les citoyens de

se rendre compte que l'ouverture économique est synonyme d'amélioration du bien-être social pour tous.

Et ce n'est pas tout : à ces difficultés s'ajoutent les cas où les institutions publiques sont mal adaptées aux exigences de la libéralisation du commerce et les autres cas où la transparence a largement manqué.

Les parlements ont un rôle fondamental à jouer dans tout ce contexte, particulièrement en ce qui concerne le renforcement des institutions et l'amélioration de la transparence des activités gouvernementales, en rendant possible un niveau de vie plus élevé pour tous les habitants de la région. Dans un climat d'opposition généralisée au libre-échange, envenimé par de piètres relations entre la société civile et le gouvernement, je suis convaincue que la tâche des parlementaires consiste à continuer de discuter en toute connaissance de cause et à faire le pont avec la société civile afin qu'elle puisse participer aux étapes déterminantes de l'intégration.

Je suis convaincue aussi que l'éducation nécessaire à cette fin est un grand défi. Or, qui serait mieux placé pour relever ce défi pédagogique critique que vous, les parlementaires, ceux qui discutent de ces questions à des rencontres comme l'Assemblée où nous sommes réunis? La semaine dernière, à Santiago, la Banque centrale du Chili et la Banque mondiale avaient organisé un colloque où l'on a tenté d'analyser empiriquement les retombées du libre-échange des Amériques. J'ai alors proposé aux participants que les résultats et les conclusions des études qui nous avaient été soumises soient présentés dans le cadre des négociations de la ZLEA, afin de dissiper les fausses impressions qui incitent tant de gens à s'opposer au processus.

J'aimerais que les parlements régionaux se lancent dans des discussions basées sur ces études. Je pense en effet que cela générerait de l'information utile pour le projet d'éducation dont je viens de parler et aiderait aussi les parlementaires à comprendre le genre de résolutions qu'ils doivent adopter.

Maintenant, j'aimerais passer de ces remarques préliminaires à un exposé plus détaillé sur la position du Chili à l'égard de la ZLEA, en vous disant exactement où nous en sommes dans les négociations.

Vous le savez, le Chili a conclu des accords de libre-échange avec presque tous les pays de la région, et il est aussi signataire d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne. Dans quelques jours, cette Union accueillera dix nouveaux pays et constituera alors un bloc commercial de 25 États. En outre, le Congrès du Chili va devoir approuver l'accord de libre-échange que nous voulons conclure avec les pays membres de l'EFTA, et nous venons de signer un accord de libre-échange avec la Corée du Sud, je le disais tout à l'heure.

Nous avons déjà signé des accords de libre-échange avec le Canada, le Mexique et l'Amérique centrale (les accords conclus avec le El Salvador et le Costa Rica sont déjà en vigueur). Sur une plus grande échelle, je précise que notre accord de libre-échange avec les États-Unis est en vigueur depuis le 1^{er} janvier. Nous avons aussi des ententes économiques complémentaires avec les autres pays d'Amérique latine, et certaines d'entre elles sont actuellement en cours de révision. Il y a quelques jours, j'étais en Équateur, où nous avons convenu de conclure un accord de libre-échange en commençant par le secteur des services.

Autrement dit, nous nous sommes attaqués à des tâches importantes dont les effets se feront sentir dans les autres pays de la région.

Il y a quelques minutes à peine, je parlais avec certains d'entre vous, et je vous ai entendus avec intérêt dire que plusieurs des pays représentés ici entament cette année des négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis. En fait, plusieurs pays d'Amérique centrale ont déjà signé un tel accord. Au début de la semaine, je me suis rendue en Allemagne pour être informée de l'évolution des négociations entre le MERCOSUR et l'Union européenne et pour en savoir davantage sur les progrès des pays d'Amérique centrale et des pays andins en vue de la conclusion d'accords stratégiques et d'une entente de coopération avec cette grande Union.

Je vous dis tout cela pour vous donner une idée de certaines des négociations qui se déroulent parallèlement à celles de la ZLEA.

Compte tenu de toute la panoplie d'accords commerciaux que le Chili a signés avec d'autres pays, on nous demande souvent : « Alors, pourquoi un accord de libre-échange des Amériques vous intéresse-t-il? » Eh bien, j'aimerais vous expliquer très brièvement l'importance d'un accord comme celui-là pour le Chili.

Si la ZLEA est une priorité pour notre gouvernement, c'est que nous estimons qu'une série d'accords bilatéraux ne saurait en remplacer un de l'envergure de l'hémisphère, particulièrement et essentiellement pour des raisons de solidarité de tout l'hémisphère, par exemple.

J'ai dit que plusieurs pays participent actuellement à des négociations bilatérales, mais d'autres ne sont pas parties à de telles négociations, ce qui signifie que, si nous continuons simplement à poursuivre des négociations bilatérales, certains pays seront laissés de côté.

En outre, nos échanges avec les pays futurs membres de la ZLEA représentent 45 p. 100 de notre commerce international, quelque 70 p. 100 de l'investissement étranger direct dans notre pays et virtuellement tout l'investissement étranger dont nous bénéficions.

Les accords que le Chili a signés dans la région des Amériques ne sont pas tous les mêmes; un de nos objectifs consiste d'ailleurs à uniformiser davantage notre réglementation et nos disciplines commerciales. De plus, nous voulons approfondir et élargir nos accords de libre-échange avec les États-Unis, le Canada et le Mexique, en y appliquant des normes équivalentes.

En ce qui concerne les exportations de services, les investissements étrangers au Chili et l'accès aux marchés d'achats gouvernementaux, nos avantages compétitifs sont bien établis dans notre hémisphère, mais notre stratégie d'internationalisation pêche par l'absence d'un élément important puisque nous avons été incapables d'obtenir l'accès aux marchés et à des régimes disciplinaires rigoureux dans le contexte du MERCOSUR et de la région andine. Même la conclusion d'accords bilatéraux et le rendement du MERCOSUR en tant que bloc commercial n'ont pas réussi à combler ce vide, alors que c'est précisément cet élément manquant que nous estimons pouvoir nous faire garantir grâce à la ZLEA.

Il serait bon que toute la région des Amériques soit assujettie à des règles rigoureuses dans les domaines qu'on négocie actuellement; ces normes créeraient un climat prédictible et stable pour les exportations et attireraient donc des investissements. Les économies ouvertes comme la nôtre seraient particulièrement favorisées dans ce contexte, qui serait avantageux aussi pour

les petits pays et même pour les pays de taille moyenne qui ont de la difficulté à attirer les investissements nécessaires pour alimenter leur croissance, faute de règles transparentes.

Je me dois d'être franche avec vous : les négociations de la ZLEA sont au point mort depuis maintenant quelques mois. En novembre dernier, à Miami, nous avons réussi à produire une Déclaration signée par les ministres des Affaires étrangères et du Commerce international des 34 pays représentés au Sommet; le texte de cette Déclaration avait été proposé par les deux pays qui assurent actuellement la coprésidence des négociations, les États-Unis et le Brésil.

La Déclaration ministérielle préconisait une « vision souple de la ZLEA », autrement dit la création d'un ensemble d'obligations et de droits fondamentaux qui s'appliqueraient à tous les aspects des négociations, avec des engagements additionnels entre les pays disposés à les contracter. Le Chili s'est prononcé en faveur de cette formulation parce que nous estimions qu'elle était la plus réaliste compte tenu des niveaux de développement variables des pays des Amériques ainsi que de leur situation politico-économique actuelle. En outre, elle reflétait l'accord intervenu entre les coprésidents des négociations de la ZLEA, les États-Unis et le Brésil, qui allaient donc pouvoir maintenir leurs objectifs fondamentaux.

Les instructions générales des groupes de négociation à la réunion ministérielle sur la ZLEA consistaient d'abord à établir un ensemble d'obligations et de droits communs et équitables pour tous les pays qui s'appliqueraient à tous les aspects des négociations : l'accès aux marchés, l'agriculture, les services, l'investissement, les achats gouvernementaux, la propriété intellectuelle, la politique sur la concurrence, les subventions, les mesures antidumping et les droits compensateurs ainsi que le règlement des différends commerciaux. En outre, nous devions établir un ensemble de procédures applicables au niveau multilatéral pour les pays désireux de créer d'autres disciplines commerciales et d'instaurer une libéralisation fondée sur les ententes déjà conclues.

Quelles sont les difficultés qui ont suivi cet accord au niveau ministériel, diriez-vous? Fondamentalement, elles sont attribuables au fait que les conditions de base et les engagements additionnels dont j'ai parlé n'avaient jamais été définis de façon explicite. Après notre rencontre de Miami, en février dernier, les sous-ministres se sont rencontrés à Puebla, mais n'ont malheureusement pas pu arriver à un consensus sur l'ensemble d'obligations fondamentales — le minimum pour tous les pays — applicables aux neuf aspects qu'on négociait. Ils n'ont pas non plus réussi à s'entendre sur les procédures applicables aux négociations multilatérales additionnelles. Les deux problèmes ont été reportés jusqu'à la réunion extraordinaire qui doit avoir lieu à Puebla en avril, dans quelques jours à peine.

La recherche d'un minimum de droits et d'obligations acceptable pour tous a été une démarche de réalisme politique visant à trouver des moyens de concrétiser davantage les engagements contractés au niveau ministériel à Miami. Globalement, cela revient à dire qu'il a fallu réduire nettement les ambitions originales de chaque pays pour ses domaines d'intérêt particulier, en s'efforçant tout simplement de trouver le plus petit dénominateur commun.

Nous devrions nous rappeler ici que cette démarche plus simple et plus pratique a permis aux pays qui avaient le statut d'observateur au cours de la phase multilatérale des négociations de se rendre compte plus graduellement de ce qui se passait. Les pays qui participaient aux négociations vont décider quels domaines couvrir en fonction des possibilités de négociation. Par contre, ceux qui ont le statut d'observateur et qui ne participent pas activement aux négociations pourront évaluer les leçons de l'expérience une fois qu'on aura terminé la

négociation. Il s'ensuit que l'objectif de la ZLEA consiste à arriver un jour — d'ici à quelques années — à établir des bases communes pour les échanges commerciaux internationaux. Nous avons actuellement des critères minimums tirés des accords multilatéraux, et dans certains cas, grâce à ces accords, des négociations multilatérales qui vont toutes finir par se retrouver dans la ZLEA telle qu'elle sera établie au départ.

Le Chili reste tout à fait fidèle à ses engagements dans le contexte de la ZLEA, mais il a aussi déclaré officiellement qu'il est absolument indispensable d'avoir de la souplesse et d'être prêt à réévaluer les buts ambitieux pour certaines formes de traitement dans divers secteurs, afin que tous les pays puissent être intégrés au processus. En voici un exemple : le Chili a un système absolument ouvert d'achats gouvernementaux, ce qui signifie que n'importe quelle entreprise chilienne ou étrangère peut présenter une proposition par l'Internet pour répondre à un appel public d'offres d'achats gouvernementaux.

C'est une question extrêmement délicate. Nous n'avons aucune difficulté à accepter de la négocier avec les États-Unis, parce que cela promettait de nous faire obtenir des avantages appréciables. (Avant la conclusion de l'Accord de libre-échange, les entreprises chiliennes ne pouvaient pas participer à des appels d'offres publics aux États-Unis, alors qu'elles le peuvent maintenant.) Néanmoins, c'est un domaine d'une extraordinaire complexité posant bien des problèmes pour les pays qui ne sont pas encore disposés à ouvrir leurs marchés d'achats gouvernementaux. Nous devons déterminer quand ces pays seront prêts à le faire, en réalité.

Dans tout ce contexte, on recherche une possibilité — introuvable pour le moment — de faire en sorte que le système d'achats gouvernementaux coûte le moins cher possible. Néanmoins, en raison de ses politiques intérieures ou pour d'autres motifs, chaque pays doit résoudre ce problème en temps et lieu comme il lui conviendra. D'un point de vue au moins, je pense que nous avons atteint à la souplesse sur laquelle le Chili a insisté et qui caractérise sa contribution au processus de négociation. Il me semble qu'il s'agit là d'un principe réaliste grâce auquel les intérêts internes de chaque pays pourront s'accommoder du processus de négociation.

Nous avons proposé des objectifs modestes mais réalistes dans chacun des domaines négociés, toujours pour tenir compte des intérêts particulièrement délicats des pays en cause. Plus particulièrement, nous avons jugé nécessaire de réduire énormément les objectifs ambitieux dans certains domaines, afin de satisfaire les pays du MERCOSUR surtout en ce qui concerne l'investissement, les services, les achats gouvernementaux et la propriété intellectuelle. Les problèmes qui se posent à cet égard sont plus compliqués pour les membres à part entière du MERCOSUR (l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay) que pour ses membres associés (la Bolivie, le Chili et plus récemment le Pérou).

Bien que les propositions avancées individuellement par différents pays et collectivement par les blocs commerciaux aient de nombreux points communs, elles n'en diffèrent pas moins à d'importants égards, par exemple sur la question de savoir si les avantages de la participation devraient être proportionnels aux obligations assumées, avec un système de mesures incitatives qui se recouperaient entre les parties à la négociation. Ce que j'entends par là, c'est qu'il paraît évident que, si un pays assume de plus grandes obligations qu'un autre, les avantages qu'il retire de l'application d'un accord devraient être en proportion. Cette approche inciterait les autres parties à conclure rapidement les négociations multilatérales afin d'atteindre l'objectif désiré, et c'est une caractéristique commune de toutes les négociations commerciales internationales.

Le Chili n'a ménagé aucun effort pour encourager la convergence des positions des participants afin qu'on puisse rendre public un document commun le plus vite possible. L'établissement de

positions susceptibles d'obtenir un consensus a été notre première priorité. Nous sommes convaincus que l'intégration régionale n'a de sens que si les pays intéressés se sentent à l'aise avec les engagements contractés et s'ils ont le sentiment que les résultats de l'accord sont avantageux pour eux.

À mesure que les négociations de la ZLEA progressent dans ce nouveau contexte, le principal point focal des pays participants est devenu l'institutionnalisation d'un processus favorable aux efforts qu'on déploiera en vue de l'intégration régionale et de tout ce qui pourrait être réalisé d'autre dans le contexte des engagements additionnels au deuxième palier. Tout comme les autres pays des Amériques, il nous tarde de voir les négociations multilatérales commencer, le plus tôt possible, de sorte que nous avons proposé l'inclusion d'un ensemble d'éléments initiaux dans ces négociations, à savoir les services, l'investissement, les achats gouvernementaux, l'accès à d'autres marchés pour les produits, la politique sur la concurrence, la propriété intellectuelle, les subventions, les mesures antidumping (le Président en a parlé) et les mécanismes de compensation.

La participation aux négociations ne sera pas obligatoire, et l'accord pourra être signé par tous ceux qui souhaiteraient négocier des obligations et des droits additionnels au niveau commun.

Pour le Chili, les « vraies » négociations, celles qui seront menées en vue d'atteindre les objectifs originaux de la ZLEA, auront lieu au palier multilatéral et réuniront les pays qui veulent les poursuivre (ou qui sont en mesure de le faire). La première étape, celle des engagements communs, reviendra à une entente générale rendant possible le processus de négociation multilatéral afin qu'on puisse passer aux autres enjeux.

Même si cette étape des négociations est complexe et n'ira pas de l'avant sans l'accord complet des parties, je dirais que les différences de vues semblent s'estomper. Au niveau des négociations de base, il ne manque que quelques éléments, bien que ces éléments soient importants. Certains d'entre eux sont liés à l'agriculture, un secteur dont on discute énormément au Congrès du Chili, tandis que d'autres le sont aux services.

Nous estimons que ce processus sera pour le mieux si nous arrivons à préserver l'esprit d'une zone de libre-échange de l'hémisphère assujettie à un ensemble de règles communes applicables aux types de commerce international importants et s'il reste toujours possible d'élargir la portée de ces accords conformément aux intentions de chaque pays participant.

Bon. Où en sommes-nous?

Après dix ans de négociations, nous approchons de l'échéance de 2005 fixée pour la fin des pourparlers. Cette échéance coïncide avec celle de la dernière ronde multilatérale des négociations à l'OMC, puisque la ronde de développement de Doha doit venir à expiration cette année. Je tiens à être réaliste sur tout cela : la situation est très difficile.

Même si nous n'arriverons peut-être pas à accomplir ce que nous voulions au début des négociations, je persiste à croire que les objectifs que nous proposons sont réalistes quoique modestes et qu'ils se prêtent à une meilleure adaptation aux sensibilités des parties.

J'ai déjà précisé quels sont les intérêts particuliers du Chili dans le contexte de la ZLEA, mais je tiens à souligner l'importance d'un solide mécanisme de règlement des différends parce que j'estime que ce mécanisme a fait cruellement défaut jusqu'à présent, d'abord dans le contexte de notre participation au MERCOSUR, où nous n'avons jamais réussi à donner une forme

permanente au mécanisme de règlement des différends qu'il nous fallait. Il est absurde que nous devions nous présenter devant l'OMC chaque fois que nous nous retrouvons avec un problème d'échanges commerciaux entre les pays membres du MERCOSUR. Comment se peut-il que nous n'arrivions pas à établir un ensemble de principes qui nous permettraient d'améliorer nos procédures de règlement des différends? Il est absolument fondamental que la situation s'améliore à cet égard.

Le 2 mars dernier, les ministres et les sous-ministres du MERCOSUR élargi et de la Communauté andine se sont réunis à Buenos Aires pour faire le point sur les négociations de la ZLEA.

Les 9 et 10 mars, les sous-ministres se sont de nouveau réunis à Buenos Aires, à bâtons rompus cette fois. Les coprésidents de la ZLEA étaient présents (vous vous rappellerez qu'ils représentent les États-Unis et le Brésil), tout comme les représentants du MERCOSUR, de l'Équateur (pour la Communauté andine), du Chili, des États-Unis, du Canada, du Mexique, du Costa Rica et de la CARICOM (la Communauté des Caraïbes). Cette rencontre avait pour objet de faire avancer les dossiers de détermination des éléments communs au niveau fondamental ainsi que des procédures des négociations multilatérales, tout cela étant resté en suspens depuis la réunion de Puebla.

Hier, ce même groupe s'est réuni une fois de plus à Buenos Aires; il espère progresser suffisamment sur les positions en jeu pour arriver avec des résultats à Puebla en avril.

J'ai confiance que nous pourrions arriver à une entente au niveau fondamental de la ZLEA avant cette rencontre à Puebla. La ZLEA était conçue au départ comme un processus d'intégration de toutes les régions et de tous les pays des Amériques, chacun à son rythme. Je l'ai déjà dit plusieurs fois. Nous reconnaissons que les intérêts économiques et commerciaux de chaque pays membre peuvent varier, surtout en fonction de la taille de leur marché, de leur niveau de développement et de la mesure dans laquelle ils ont ouvert leur économie. Comme je le disais au début, la ZLEA n'est pas seulement une démarche commerciale, mais bien le plus grand projet d'intégration de l'histoire de notre hémisphère.

Je suis convaincue qu'une intégration économique plus poussée se doublera — c'est inévitable — d'une intégration plus poussée aussi dans tous les domaines. Nous sommes conscients des importantes mesures prises dans le contexte de l'Organisation des États américains. Comment pourrions-nous oublier, par exemple, que la Charte démocratique interaméricaine a été signée le 11 septembre 2001 à Lima, au Pérou, le jour même où les événements terribles de ce matin-là ont frappé New York? Les ministres des Affaires étrangères — comme moi — étaient tous réunis à Lima quand les attentats ont été perpétrés, mais le secrétaire d'État Powell n'en est pas moins resté à la réunion pour s'assurer que la Charte serait signée. C'est avec une démocratie plus pure encore qu'on lutte contre le terrorisme, comme la présente Assemblée et tous les autres forums le démontrent, le plus récemment avec l'exemple de l'Espagne. Je suis persuadée que les progrès se poursuivront en ce sens au sein de l'OEA, et si nous pouvions combiner ces réalisations politiques avec d'autres réalisations analogues d'ordre économique, ce serait vraiment extraordinaire.

Dans quelques jours, notre ministre de la Planification sera l'hôte au Chili d'une rencontre de ses homologues des pays membres de l'OEA pour discuter des politiques sociales. Un échange d'expériences dans ce domaine est de la plus haute importance, tout comme d'ailleurs les progrès que nous avons réalisés en vue de créer une vision de l'intégration fermement tournée vers l'avenir.

Pour que l'intégration progresse vraiment, la participation des intervenants sociaux, politiques et économiques est tout aussi cruciale qu'une coordination judicieuse de leur contribution. La participation active des parlements — de vous, les parlementaires — est l'élément qui rendra possible des interactions constructives entre les gouvernements et la société civile.

Les propos de la sénateur Payette, du Canada, qui est présidente du Forum interparlementaire des Amériques, sont particulièrement pertinents ici. M^{me} Payette a déclaré qu'il serait possible que le Comité de la société civile de la ZLEA, présidé par le Chili, soit disposé à faire office de liaison officielle entre le FIPA et les négociations de la ZLEA. Je pense que cette ouverture parallèle d'un dialogue entre les parlements de nos pays et leur société civile est extrêmement importante. À mon avis, tout progrès en ce sens serait une importante contribution de nos parlements.

Je voudrais aussi souligner à nos propres parlementaires que les présidents du Comité des affaires étrangères du Sénat et de la Chambre des députés, qui sont tous les deux parmi nous, aimeraient énormément susciter une discussion sur tous les aspects de la politique étrangère ainsi que sur ce qui précède. Je crois sincèrement que ne pas l'oublier et encourager la sensibilisation à cet égard, comme je le disais tout à l'heure, nous permettra d'aller au-delà des mots. Vous êtes sûrement au courant du sondage dans lequel on a demandé à nos citoyens ce qu'était la ZLEA : pour certains, c'était une marque de bicyclette et pour d'autres, le nom d'un shampoing. Pourtant, nos concitoyens descendent dans la rue pour protester contre la ZLEA. J'estime qu'il incombe à tous les serviteurs du peuple — et que c'est *la* responsabilité des parlementaires — d'informer le public de la situation actuelle et de l'amener à se demander s'il a une compréhension réaliste de la situation actuelle de nos pays. Nous aurons fait un grand pas en avant lorsque nous arriverons un jour à avancer ensemble, tout un hémisphère en bloc.

Je rentre tout juste d'Allemagne. Mon Dieu, les pays membres de l'Union européenne et les pays européens en général parlent énormément de questions de sécurité! Ils parlent aussi de terrorisme, un de nos thèmes ici. C'est vraiment incroyable de savoir qu'ils considèrent notre région, surtout l'Amérique latine, comme un coin de la planète heureusement — heureusement! — à l'abri des problèmes des autres régions!

Nous avons d'autres problèmes, souvent des problèmes de gouvernance, de cohésion sociale et de dialogue social, mais il faut reconnaître que nous avons échappé à d'autres sortes de problèmes.

Il est donc de la plus grande importance que nous établissions un dialogue avec nos citoyens pour les informer des processus en cours à l'heure actuelle, et il est essentiel aussi que toutes nos nations progressent vers une intégration plus complète maintenant, à l'aube du XXI^e siècle.

À cet égard, je pense que nous avons fait du chemin, et même si beaucoup d'entre nous pourraient considérer les résultats comme insatisfaisants, je crois que nous saurons comprendre que nous n'en sommes qu'à la première étape de l'élargissement et de l'approfondissement graduels d'un processus qui mènera au mieux-être de tous les habitants de notre hémisphère.

Pour que la discussion soit fructueuse et que les résultats et leur mise en œuvre soient acceptables, tous les participants, hommes et femmes, doivent se rencontrer pour discuter des enjeux, particulièrement les parlementaires des Amériques. Je suis très heureuse d'avoir eu la possibilité d'être ici ce matin pour faire le point sur la situation actuelle. Nous ne ménageons



aucun effort pour atteindre notre but dans un contexte qui tient compte des réalités très différentes de nos pays.

Le Chili est toujours prêt à répondre aux demandes bilatérales de partage de notre vécu. C'est toujours utile : la discussion dans les deux sens est le fondement d'un bon échange de vues.

Oui, nous sommes à la croisée des chemins, et je suis convaincue que la tâche que vous allez entreprendre à cette Assemblée peut contribuer énormément aux efforts des gouvernements pour faire ce qu'il faut dans les mois à venir, pendant une période qui sera déterminante pour l'existence ou l'inexistence d'une ZLEA et qui sera aussi décisive pour la progression des rondes de négociation multilatérales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

Tout cela est d'importance fondamentale pour le processus de libéralisation des échanges, mais ce qui est plus important encore, c'est que nous devons nous rappeler ce qu'on a proposé au Sommet de Doha : la création de rondes de développement, la possibilité que les pays d'Afrique aient accès au coton, la possibilité de discuter des trois piliers de l'agriculture qui faisaient l'objet de l'article 13 de ce Sommet, et enfin la possibilité de mener à bien les négociations sur tous ces enjeux qu'aucun des pays représentés ici n'a réussi à conclure sur une base bilatérale. Nous ne pourrons arriver à tout cela que si les rondes de négociation multilatérales dans le cadre de l'OMC se révèlent fructueuses et productives.

Je tiens à vous remercier tous beaucoup de m'avoir aimablement invitée à prendre la parole devant vous et j'ai hâte qu'on m'informe des résultats de vos discussions, qui seront pour moi, je le dis sincèrement, une contribution fondamentale à la tâche que nous devons accomplir au cours des mois qui viennent.

Merci beaucoup.

5.4 Annexe 4 – Programme de la Troisième Assemblée plénière

Programme de la Troisième Assemblée plénière du FIPA Valparaíso, Chili, 1^{er}-3 avril 2004

Mercredi 31 mars

18 h – 22 h Arrivée des délégués
Inscription des délégués, distribution des documents – Hôtels officiels
Réunion et dîner du Comité exécutif

Jeudi 1^{er} avril

9 h – 10 h 30 Inscription des délégués et distribution des documents

10 h 30 – 11 h 50 Cérémonie d'ouverture (Salon d'honneur du Congrès national du Chili)

- Discours du président du Sénat du Chili
Monsieur le sénateur Hernán Larraín
- Discours de la présidente du FIPA
Madame la sénateur Céline Hervieux-Payette
- Adoption du programme
- Élection du président de la Troisième Assemblée plénière
- Rapport annuel de la présidente du FIPA
- Autres affaires

11 h 50 – 12 h Pause

12 h – 12 h 30 Reprise de la Cérémonie d'ouverture

- Discours du président de la Chambre des députés du Chili
Monsieur Pablo Lorenzini, membre du Congrès
- Discours du président de la République du Chili
Son Excellence Ricardo Lagos

12 h 30 – 12 h 40 Pause

12 h 40 – 13 h 15 Exposé : Le point sur le processus de la ZLEA

- Ministre des Affaires étrangères du Chili
Son Excellence María Soledad Alvear

13 h 15 – 14 h 45 Déjeuner
Offert par le Comité organisateur du Chili de l'Assemblée plénière de 2004
Congrès national du Chili, Salle à manger du Sénat (15^e étage)

- 15 h – 18 h Réunions des groupes de travail
- Groupe 1 – Terrorisme (Salle Eyzaguirre, Sénat)
 - Groupe 2 – ZLEA (Chambre du Sénat)
 - Groupe 3 – Systèmes fiscaux (Chambre des députés)
- 20 h – 22 h Réception
Offerte par la présidente du FIPA, la sénateur Céline Hervieux-Payette, et par l'ambassadeur du Canada au Chili, M. Bernard Giroux, en l'honneur des délégués à la Troisième Assemblée plénière
- Vendredi 2 avril**
- 8 h 30 – 10 h Deuxième réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques
- 10 h – 13 h Séances du Groupe de travail
- Discussion
 - Formulation des recommandations
- 13 h – 13 h 30 Conférence de presse du Comité exécutif
- Congrès national du Chili (Salle O'Higgins)
- 13 h 30 – 15 h Déjeuner
Offert par le Comité organisateur du Chili de la Troisième Assemblée plénière de 2004
Congrès national du Chili – Salle à manger du Sénat (15^e étage)
- 15 h – 18 h Réunions des groupes de travail
- Mise au point des recommandations
 - Approbation du rapport à l'intention de l'Assemblée plénière
- 20 h – 22 h Réception
Offerte par le Comité organisateur du Chili de la Troisième Assemblée plénière de 2004
Palais Vergara
- Samedi 3 avril**
- 10 h – 12 h 30 Assemblée plénière (Chambre des députés)
- Présentation des rapports des groupes de travail
 - Résolutions du FIPA et affaires administratives
 - Élections au Comité exécutif
 - Élection du président du FIPA
 - Choix du site de la prochaine Assemblée plénière
 - Cérémonie de clôture
- 12 h 30 – 15 h Déjeuner à
l'École de cavalerie Quillota – Démonstration d'équitation par les membres de l'École de cavalerie avancée de l'Armée chilienne

5.5 Annexe 5 – Rapport de la présidente du FIPA

Rapport annuel à l'Assemblée plénière par la présidente du FIPA, l'honorable sénateur Céline Hervieux-Payette

Discours original : Anglais

Chers collègues parlementaires,

Depuis notre dernière Assemblée plénière, tenue à Panama en février 2003, la situation a beaucoup évolué au sein du FIPA. Le Comité exécutif et les groupes de travail n'ont ménagé aucun effort afin de développer notre forum parlementaire et de promouvoir les projets qui revêtent de l'importance pour nous tous. Certains d'entre vous sont peut-être bien renseignés sur nos réalisations les plus récentes, mais j'aimerais prendre un moment pour informer les autres.

En 2003, le Comité exécutif s'est réuni à deux occasions, afin d'appuyer les activités du Groupe de travail sur la ZLEA ainsi que de coordonner les préparatifs de la présente Assemblée plénière.

Cette année, en octobre 2003, le Comité exécutif a tenu sa première vidéoconférence, organisée en collaboration avec la Banque mondiale par le truchement de son Réseau mondial de formation pour le développement (GDLN). Sept des neuf pays membres du Comité y ont participé.

L'objet principal de la vidéoconférence était de discuter de la participation des membres du Comité au Sommet ministériel de Miami et de préparer la présente Assemblée plénière.

Il reste certains détails à régler concernant l'interprétation simultanée, mais les membres étaient satisfaits de la réunion et ont approuvé le nouvel outil de communication, qui s'avère fort utile lorsqu'il s'avère impossible d'organiser une réunion face à face.

La deuxième réunion de l'exécutif du FIPA s'est déroulée les 18 et 19 novembre à Miami, parallèlement au Sommet ministériel de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). À cette occasion, les membres ont arrêté à titre préliminaire des dispositions et des sujets de discussion pour les groupes de travail en vue de la présente Assemblée plénière, discuté de l'établissement du Secrétariat du FIPA et réitéré leur appui à l'établissement du Secrétariat à Ottawa. Ils ont en outre discuté du financement de l'organisation et décidé du mécanisme des contributions, dont il sera question plus tard au cours de la cette réunion. Enfin, le Comité a convenu de la nécessité de revoir le Règlement du Forum et recommandé qu'une version révisée soit présentée à l'Assemblée plénière de 2005.

Lors de la réunion en question, les membres du Comité exécutif ont donné suite aux recommandations de l'Assemblée plénière précédente visant la participation au Sommet ministériel de la ZLEA. Ils ont rencontré les différents intervenants dans le processus de la ZLEA afin de se renseigner sur leurs positions et de leur communiquer les recommandations faites par les parlementaires des Amériques aux assemblées plénières du FIPA.

L'exécutif a d'abord rencontré les membres de différentes organisations non gouvernementales qui participaient au Forum des Amériques sur le commerce et le développement durable. Sous le signe du dialogue ouvert, cette réunion a donné aux représentants des organismes en question l'occasion d'exprimer leurs préoccupations au sujet du processus d'intégration commerciale, et en particulier sur la nécessité d'une plus grande transparence dans les négociations. De même, ils ont reconnu l'importance de la participation des législateurs, représentants élus des citoyens, au processus.

Par la suite, les ministres du Commerce du Canada et Costa Rica ont rencontré les membres du Comité exécutif afin de discuter du processus d'intégration commerciale de la ZLEA. Les ministres ont expliqué la position générale de leurs pays relativement à la ZLEA et fait le point sur les négociations. Ils ont également exprimé leur point de vue sur les avantages de l'intégration commerciale et répondu aux préoccupations des parlementaires à cet égard.

La présidente du FIPA a distribué un document contenant les recommandations des parlementaires des Amériques aux assemblées plénières du FIPA sur la question de la ZLEA. Elle a également proposé de mettre en place un mécanisme formel afin que les parlementaires des Amériques puissent, en tant que représentants élus des citoyens, participer activement au processus de l'intégration commerciale. Les ministres ont bien réagi aux recommandations et ont reconnu l'importance d'une participation parlementaire au processus de la ZLEA.

Enfin, un représentant du Forum des affaires des Amériques a résumé la participation du secteur des affaires au processus de la ZLEA et répondu aux questions des parlementaires sur les différentes positions des gens d'affaires relativement à l'intégration commerciale. Lui aussi a souscrit à l'idée de faire intervenir les parlementaires dans le processus de la ZLEA.

Après la réunion de Miami, on a fait parvenir une proposition aux présidents des négociations de la ZLEA ainsi qu'au Comité de la ZLEA sur la participation de la société civile. La proposition réclame l'établissement d'un mécanisme d'interaction formelle entre le FIPA et le Comité de négociations commerciales pendant les négociations et, une fois celles-ci terminées, avec le Secrétariat de la ZLEA.

Nous avons clairement indiqué que le FIPA reconnaît le rôle légitime du pouvoir exécutif dans la négociation des traités et que nous ne réclamons pas « un siège à la table de négociations »; nous proposons néanmoins qu'il y ait un échange officiel de renseignements et d'idées entre les parlementaires et les négociateurs de la ZLEA. Une telle relation aiderait les parlementaires à se tenir informés et à jouer un rôle plus constructif pour ce qui est de faire participer les citoyens, conseiller les responsables, promulguer des dispositions et superviser les mesures de mise en œuvre liées à la ZLEA.

La réaction initiale à ces démarches a également été favorable, mais nous attendons pour bientôt une réponse officielle à la proposition.

Un dernier mot au sujet des progrès du Groupe de travail sur la ZLEA : le Groupe sur la ZLEA est en train de négocier un accord avec l'Université Carleton d'Ottawa, au Canada, afin de créer à l'intention des parlementaires un programme de formation sur les négociations de la ZLEA. Ce projet aidera les parlementaires des Amériques à participer plus efficacement au processus de la ZLEA grâce à un ensemble de programmes d'éducation et de partage de l'information ajustés aux besoins des participants. En plus de dispenser des renseignements techniques sur les dossiers commerciaux, on aidera les parlementaires à analyser les répercussions générales d'accords commerciaux libéralisés sur les plans social, économique et politique.

Le Groupe de travail du FIPA sur le terrorisme a également été actif au cours de l'année écoulée. La première réunion du Groupe de travail spécial a eu lieu au Sénat du Mexique, le 21 mai 2003, et 16 parlementaires de 13 pays représentant les quatre sous-régions de l'hémisphère y ont participé. La réunion a été convoquée par suite d'une proposition de la délégation colombienne visant l'établissement d'un Groupe de travail sur le terrorisme, laquelle a été approuvée dans une résolution de l'Assemblée plénière du FIPA à Panama en février 2003.

La sénateur Silvia Hernandez, du Mexique, qui a bien voulu être l'hôte de cette première réunion, a été élue présidente du Groupe de travail. Articulant la question dans le contexte de la sécurité de l'hémisphère, les participants ont mis l'accent sur leur engagement à définir des mesures concrètes que peuvent prendre les législateurs dans la lutte contre le terrorisme; ils ont convenu ce qui suit :

1. Exprimer leur solidarité avec le peuple et le gouvernement colombiens tout en reconnaissant leurs efforts dans la lutte contre le terrorisme et en condamnant les actes de violence perpétrés par des groupes illégaux. Les participants ont décidé d'adopter une déclaration officielle témoignant de cette position.
2. Appuyer et promouvoir la ratification de la Convention interaméricaine contre le terrorisme grâce à une activité parlementaire commune, sous la direction des membres du Groupe, en vue d'accélérer le processus dans les pays qui ne l'ont pas encore ratifiée.
3. Mener une étude des instruments juridiques internationaux disponibles pour la lutte contre le terrorisme afin d'évaluer leur portée, de déterminer s'ils sont appliqués et de faciliter le respect des formalités liées aux instruments non encore ratifiés.
4. Mener des consultations avec les parlementaires de l'hémisphère en vue de rédiger des recommandations à l'intention de la Conférence spéciale de l'OEA sur la sécurité.

Les recommandations résultant de cette réunion et de la consultation subséquente seront présentées à l'OEA afin qu'elles soient prises en compte dans les discussions futures sur le terrorisme. De fait, on tient déjà une consultation en direct sur le terrorisme dans le site Web du FIPA et je vous encourage à vous y exprimer. Le service permettra aux parlementaires des Amériques de faire valoir leurs idées et préoccupations, de sorte que le FIPA puisse produire à l'intention de l'OEA un document énonçant les principales préoccupations des parlementaires à cet égard.

Comme vous l'avez peut-être constaté lorsque vous vous êtes inscrits en ligne ou que vous avez téléchargé des documents en vue de la présente réunion, le site Web du FIPA comporte maints nouveaux volets. De fait, depuis notre dernière réunion, le Parlement virtuel des Amériques du FIPA a été l'objet d'une refonte complète.

La nouvelle version est disponible dans les quatre langues officielles du FIPA et présente sous forme plus conviviale une information plus approfondie. On y trouve tous les rapports et documents des dernières réunions, des mises à jour régulières des activités du FIPA ainsi que des renseignements sur les activités et thèmes de chaque groupe de travail. Par exemple, le Groupe de travail sur la ZLEA présente des renseignements, des documents et des liens vers des sites concernant les négociations de la ZLEA qui peuvent être utiles aux parlementaires, tandis que le Groupe de travail sur le terrorisme offre la première consultation en ligne des parlementaires sur le dossier du terrorisme et de la sécurité de l'hémisphère. Un espace de

travail en ligne pour les trois principaux groupes de travail permet également aux parlementaires d'afficher des documents et d'engager en direct des discussions.

On espère que le nouveau site Web ainsi que les espaces en ligne faciliteront la création d'un réseau actif de parlementaires intéressés à travailler en commun à des dossiers comme les négociations de la ZLEA, la lutte contre le terrorisme et le rôle des femmes parlementaires.

Pour ce qui est de la promotion du FIPA, deux missions importantes ont été menées au cours de la dernière année. La première s'est déroulée en mai 2003 lorsque j'ai été invitée à participer à la troisième réunion du Réseau législatif des Amériques, organisée par le Dialogue interaméricain et tenue à Gramado, au Brésil. Lors de cette réunion, à laquelle prenait part également Enrique Iglesias, président de la Banque interaméricaine de développement, j'ai eu l'occasion de discuter du travail que nous accomplissons au FIPA et de lancer une invitation à participer à nos travaux. À l'invitation de notre ami et collègue le député Luiz Haully, membre du Brésil au sein du Comité exécutif, j'ai également eu la chance, après la réunion de Gramado, de visiter Brasilia, où j'ai rencontré les autorités du Sénat et de la Chambre des députés qui ont exprimé leur appui au FIPA et à son activité.

Le deuxième projet de promotion du FIPA a consisté en une visite de John Godfrey, député, et moi-même à Washington, où nous avons rencontré 10 membres du Congrès américain et Son Excellence César Gaviria, secrétaire général de l'OEA. Cette mission avait pour objectif l'établissement de liens entre le FIPA et les membres du Congrès américain, et plusieurs amitiés en ont résulté.

Une autre mission du FIPA cette année avait pour objet Haïti. Après notre voyage à Washington et la réunion du Comité exécutif à Miami, une mission en Haïti a été organisée en collaboration avec Cass Ballenger, membre du Congrès américain, et devait avoir lieu du 13 au 16 décembre. Des parlementaires du Canada et des Caraïbes envisageaient d'accompagner une délégation de membres du Congrès américain pour une visite en Haïti en vue d'y rencontrer différents groupes engagés dans la situation politique, témoigner des préoccupations internationales quant à l'évolution des choses et appuyer les efforts de l'OEA dans ce pays. Malheureusement, à cause de la flambée de violence, la mission a été annulée à la dernière minute.

Malgré ces événements malencontreux, le FIPA conserve sa motivation dans ce dossier et il continuera d'observer la situation dans l'espoir de trouver un moment où nous pourrions de nouveau intervenir de manière constructive.

Dernier point mais non le moindre, j'aimerais annoncer un autre événement important pour le FIPA : l'établissement du Secrétariat technique en tant qu'entité juridique. En vertu du droit canadien, le Secrétariat est maintenant enregistré comme personne morale et il sera administré par l'intermédiaire du Centre parlementaire, une organisation non gouvernementale canadienne, avec des locaux vraisemblablement fournis par le Parlement du Canada. Ainsi, les pays membres pourront verser des fonds à l'organisation, ce qui allégera le fardeau pour le gouvernement canadien, qui s'est montré extrêmement généreux jusqu'ici. Nous sommes tous heureux de voir le FIPA franchir cette étape importante.

Maintenant que le point a été fait sur les activités du FIPA au cours de l'année écoulée, examinons ce que nous réserve la nouvelle année et quels seront les sujets de discussion des groupes de travail lors de la troisième Assemblée plénière du FIPA.

Le Premier Groupe de travail donnera suite à l'importante activité de la première réunion du Groupe de travail du FIPA sur le terrorisme. Ce groupe analysera les conclusions de la

Conférence spéciale de l'OEA sur la sécurité et examinera les rôles que pourraient jouer les parlementaires dans la lutte contre le terrorisme, et en particulier leur rôle face à la menace du terrorisme.

Le Deuxième Groupe de travail traitera de l'un des principaux objectifs du FIPA : permettre aux législateurs des Amériques de participer au processus de la ZLEA. Nous avons beaucoup progressé à ce chapitre au cours de la dernière année, mais il reste encore du pain sur la planche. Par conséquent, en vue de concrétiser cet objectif, les discussions du Deuxième Groupe de travail porteront sur les moyens d'officialiser la participation parlementaire aux négociations de la ZLEA.

Le Troisième Groupe de travail fera fond sur les discussions tenues lors de la dernière Assemblée plénière et tâchera de familiariser les parlementaires avec les différents systèmes fiscaux au sein des Amériques. La nécessité d'une réforme devant permettre à tous les pays de profiter d'une intégration hémisphérique accrue fera également l'objet d'une analyse au sein de ce groupe, dont les travaux auront pour thème les systèmes fiscaux dans les Amériques et l'évaluation de la nécessité de réformes fiscales coordonnées.

Enfin, le Groupe de travail des femmes parlementaires se réunira de nouveau cette année. Il tiendra une brève réunion afin de discuter de dossiers comme celui de l'équilibre des sexes dans les stratégies de développement, et il tâchera d'arrêter une stratégie pour l'année à venir en vue d'aller de l'avant comme les autres groupes ont commencé à le faire.

Je vous invite donc à vous répartir parmi les différents groupes de travail et à utiliser au mieux les discussions afin que nous puissions, parlementaires des Amériques, améliorer la qualité de vie de tous les citoyens de notre région.

Merci

5.6 Annexe 6 – Rapport et recommandations du Groupe des femmes parlementaires

Rapport de la 2e Réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques



Le Groupe des femmes parlementaires des Amériques s'est réuni au siège du Congrès national du Chili, organe qui accueillait la IIIe Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques, le vendredi 2 avril 2004, entre 8 h 30 et 10 h 15, sous la présidence de Mme Margarita Stolbizer, députée de la République argentine.

À cette réunion ont participé 16 représentantes des délégations présentes, dont la liste figure à l'annexe 1.

Le thème central de la réunion, présenté par le chef de l'Unité des femmes et du développement de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Mme Sonia Montaño, était la gouvernabilité démocratique. Politiques publiques et problématique hommes-femmes. La nécessité d'inclure des femmes et des hommes dans les stratégies de développement régional.

De même, en représentation de la directrice du Service national des femmes (SERNAM) du Chili qui a rang de ministre, Mme Patricia Meléndez, chef du département de la situation juridique des femmes, a fait un exposé sur les progrès et défis dans les politiques d'égalité des chances pour les femmes.

Intervention des panélistes invitées

Mme Silvia Montaño, de la CEPALC, a déclaré qu'avec le rétablissement de l'institutionnalité démocratique dans de nombreux pays latinoaméricains, le développement des femmes était jugé essentiel pour l'exercice des libertés et droits fondamentaux consacrés dans les constitutions politiques. Elle a souligné le rôle des femmes dans ce rétablissement et a affirmé que, dans la pratique, les règles qui garantissent l'égalité des femmes sont fréquemment violées ou ne sont pas complètement pas respectées.

La gouvernabilité en Amérique est basée, a-t-elle ajouté, sur des pactes politiques qui empêchent l'accès égalitaire des femmes aux postes pourvus au suffrage populaire, ce qui est particulièrement grave, étant donné les crises de gouvernabilité dont souffrent quelques pays d'Amérique latine dans lesquels ont eu lieu des réformes institutionnelles et économiques au mépris des critères d'équité et de questions liées au genre.

Elle a affirmé que sans l'apport économique des femmes, la pauvreté augmenterait de 10 % dans les pays. Le travail que réalisent les femmes au foyer comble les lacunes de l'État en matière sociale (économie de soins) et, a-t-elle ajouté, leur participation au monde du travail est en moyenne de 40 %, sans compter que, en plus de leur travail à l'extérieur du foyer, elles doivent assumer la plupart des responsabilités des tâches ménagères. Elle a ensuite abordé les principaux aspects des politiques en faveur des femmes qui existent en Suède, aux Pays-Bas et aux États-Unis.

Mme Patricia Meléndez, du SERNAM, a exposé les principales caractéristiques de ce service du gouvernement chilien et a expliqué qu'il avait été créé après le retour à la démocratie dans son pays et que la directrice qui en est responsable avait rang de ministre. Le SERNAM accomplit essentiellement les fonctions suivantes : proposer et coordonner les politiques publiques de lutte contre la pauvreté parmi les femmes, concevoir et exécuter des projets de diffusion des droits des femmes, analyser la législation nationale pour en proposer des réformes dans l'optique des enjeux hommes-femmes et de l'équité, et encourager la participation des femmes en matière politique et sociale.

Elle a souligné l'existence du Comité des ministres pour l'égalité des chances, au sein du Programme d'amélioration de la gestion ministérielle (PGM) qui comprend le Programme d'amélioration de la gestion de la problématique hommes-femmes.

Il subsiste, a-t-elle souligné, de grands défis que devra relever le service qu'elle représente, spécialement en ce qui concerne l'écart salarial entre hommes et femmes et la participation des femmes, entre autres.

Recommandations

Après un bref échange de vues, compte tenu du peu de temps imparti à cette réunion, au cours de laquelle les femmes parlementaires ont exprimé leurs opinions au sujet du thème central de l'exposé, le bureau a été chargé de rédiger les conclusions et recommandations qui sont à l'origine de la résolution suivante.

Considérant :

- 1) Que, selon les statistiques, environ 50 % de la population des Amériques sont des femmes, et que, de ce pourcentage, près de 35 % participent activement au marché du travail et qu'elles sont rémunérées à ce titre;
- 2) Que l'on a constaté que la démocratie est le seul espace et cadre possible pour le développement des peuples et l'épanouissement des femmes dans ceux-ci, dans des conditions d'équité et d'égalité;
- 3) Que, du fait du pourcentage élevé de femmes qui assument des responsabilités en tant que chefs de ménage dans chacun des pays latinoaméricains et subviennent aux besoins économiques, éducatifs et affectifs de leurs familles, les femmes sont, par suite de l'absence d'autonomie économique initiale dans les relations familiales, le sexe le plus vulnérable envers la pauvreté, ce qui a provoqué l'élargissement, dans le temps de l'écart entre hommes et femmes pauvres;
- 4) Que, dans la population active sur le marché du travail, selon les données fournies par la CEPALC, les femmes ont davantage d'années de scolarité que les hommes, ce qui les prépare adéquatement pour assumer un rôle déterminant sur le marché du travail et dans les domaines économique et culturel, aux niveaux local et national;

5) Que, bien que les statistiques extraites de sondages auprès des citoyens aient reflété une plus grande disposition à voter pour des femmes candidates et à faire confiance à des cadres femmes, les femmes demeurent sous-représentées, à l'échelle des Amériques, dans les postes de direction pourvus au suffrage populaire ou dans des secteurs d'activité gouvernementale, financière et économique,

Le Groupe des femmes parlementaires du Forum interparlementaire des Amériques recommande à l'Assemblée de décider :

1. D'exhorter les gouvernements des États membres du FIPA à reconnaître, déclarer et souligner le rôle important des femmes dans la lutte pour le rétablissement et le fonctionnement de l'institutionnalité démocratique dans les peuples américains, en ouvrant des espaces de pouvoir et de décision aux divers niveaux de l'État, dans des conditions d'équité et d'égalité.

2. De demander aux États membres du FIPA de créer, dans chaque pays, une institutionnalité qui soit représentée par une entité de niveau élevé, afin de proposer et de coordonner des politiques publiques dans l'optique de la problématique hommes-femmes; d'élaborer des stratégies de communication pour lutter contre la discrimination envers les femmes; de proposer des réformes juridiques à cette fin, et de concevoir des programmes et projets visant à améliorer la vie des femmes et leur participation politique et sociale, entre autres.

3. De prier instamment les États membres du FIPA de déployer le maximum d'efforts pour que toute réglementation juridique interne reconnaissant et consacrant l'égalité des femmes soit effectivement mise en œuvre.

4. D'exhorter les États membres du FIPA à ratifier et appliquer les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son protocole facultatif ainsi que celles de tout autre traité international qui vise la même fin.

5. De demander aux États membres du FIPA que toute réforme institutionnelle et économique et que toutes les politiques publiques tiennent compte de critères culturels d'équité et de la problématique hommes-femmes. Cela permettrait, entre autres, de réduire l'écart salarial entre hommes et femmes et d'introduire, en matière de travail, des réformes visant à stimuler et permettre la participation des hommes dans la vie familiale, de façon que les responsabilités inhérentes à celle-ci soient plus équitablement réparties.

6. De prier instamment les États membres du FIPA et leurs sociétés civiles de créer les conditions nécessaires pour accroître la participation politique des femmes, condition sine qua non pour renforcer la stabilité de l'institutionnalité démocratique et la gouvernabilité de nos pays.

7. De prier instamment les États membres du FIPA de créer et de perfectionner, le cas échéant, les conditions juridiques qui assurent une participation équitable des femmes dans les postes pourvus au suffrage populaire et de respecter la législation qui assure une proportion de cette nature, dans les cas pertinents.

8. De demander au Forum interparlementaire des Amériques de mettre en œuvre et d'élaborer, par l'intermédiaire du Groupe des femmes parlementaires du FIPA, un système de suivi de l'état d'avancement de chacun de ses pays membres, relativement aux lois et politiques d'application publique et privée relatives aux femmes.

9. De demander à l'Unité pour la promotion de la démocratie, de l'Organisation des États américains (OEA), de fournir sa collaboration en matière d'assistance technique en général et, en particulier, lors de la tenue de forums régionaux du Groupe des femmes parlementaires du FIPA, en vue de renforcer et de promouvoir le leadership politique et démocratique des femmes.

L'honorable Margarita Stolbizer

Députée de l'Argentine

Présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

Ana María Skoknic

Secrétaire

Annexe 1 – Participantes

Sénatrice Silvia Gallego	Argentine
Députée Margarita Stolbizer	Argentine
Sénatrice Sandra Husbands	Barbade
Sénatrice Madeleine Plamondon	Canada
Sénateur Céline Hervieux-Payette	Canada
Députée Ximena Vidal	Chili
Députée Alejandra Sepúlveda	Chili
Députée Juana Vallejo	Équateur – Parlement andin
Députée Virna Ileana López	Guatemala
Députée Blanca Gámez	Mexique
Sénatrice Ana María Figueredo	Paraguay
Sénatrice Adriana Franco de Fernández	Paraguay
Sénatrice Ada Solalinde de Romero	Paraguay
Députée Ruth Wijdenbosch	Surinam
Députée Tania D' Amelio	Venezuela
Députée Jhannett Madríz Sotillo	Venezuela – Parlement andin
Mme Elizabeth Spehar	UPD / OEA
M. Jorge Calderón	UPD / OEA

5.7 Annexe 7 – Rapport et recommandations du Groupe de travail 1 (Terrorisme)

Rapport du Groupe de travail n° 1 La lutte contre le terrorisme

Le Groupe spécial sur le terrorisme qui s'est réuni durant la III^e Assemblée plénière du FIPA a tenu ses séances au siège du Congrès national du Chili, dans la ville de Valparaíso, les 1^{er} et 2 avril 2004.

Ont assisté à ces séances les parlementaires et représentants énumérés à l'annexe 1.

À sa première séance, le Groupe de travail s'est constitué et a élu comme président le sénateur Raymundo Cárdenas, représentant du Mexique.



Le Groupe de travail a immédiatement écouté les présentations faites par Mme Rut Diamint et M. Jorge Calderón, spécialistes internationaux du sujet à l'étude.

Discussions du Groupe de travail

Les séances tenues par le Groupe ont donné lieu à un important échange de vues et à des propositions par les membres de celui-ci.

Ces interventions portaient, pour l'essentiel, sur les points résumés ci-après.

Un participant a déclaré qu'un des principaux défis de la réunion consistait à définir ce que les gouvernements des différents pays peuvent faire conjointement en matière de lutte contre le terrorisme. Il était indispensable, a-t-on ajouté, de regrouper les capacités individuelles des États pour structurer les réponses conjointes à ce fléau.

À cet égard, un premier effort devrait consister à entamer une discussion sur la question de la sécurité. En effet, cette question se limitait, jusqu'à très récemment, presque exclusivement aux Forces armées, lesquelles étaient considérées comme garantes de la sécurité. La conjoncture a toutefois démontré que cette question doit être abordée sous de multiples angles et, notamment, que les parlements doivent jouer un rôle prépondérant dans l'établissement de conditions adéquates pour la préservation de la sécurité et la lutte contre le terrorisme.

Cela dit, on a souligné que, bien que l'on doive éviter les réponses militarisées aux menaces du terrorisme, on doit aussi éviter les réactions unilatérales par les différents pays, même s'il est compréhensible que chaque État réagisse à ces menaces avec des mesures particulières et avec les mécanismes que ses lois internes lui permettent.

On a toutefois fait remarquer que le terrorisme s'est « déterritorialisé » et qu'il ne reconnaît plus de frontières entre les pays. Par conséquent, on a estimé qu'il fallait créer une communauté politique internationale pour élaborer des réponses communes.

On a exprimé la crainte que la lutte contre le terrorisme puisse déclencher la répression, la limitation des droits civils et politiques et finir par affaiblir la démocratie. À cet égard, on a signalé le risque que signifie l'intervention des grandes puissances dans les affaires internes d'autres pays, sous le prétexte de vouloir combattre le terrorisme.

On a donc affirmé l'importance du rôle des parlements, notamment pour appuyer cette légalité et éviter les risques en jeu. Ce sont les parlements, a-t-on souligné, qui sont en mesure de générer ce cadre légal partagé.

Les participants ont signalé que ce cadre légal partagé doit aborder des solutions institutionnelles, des mécanismes de renseignement, la réglementation des processus migratoires, le contrôle des systèmes douaniers, la répression des flux financiers menant au blanchiment d'argent et le renforcement de l'échange d'information. En ce qui a trait aux migrations, on a précisé que l'objectif n'est pas de les empêcher, mais d'établir des réglementations, des mécanismes et des instruments pour les rendre sûres et rendre inviolables les systèmes d'enregistrement correspondants.

On a mis en évidence l'utilité de définir légalement des concepts comme celui du « terrorisme », celui du « terrorisme économique » et celui du « crime transnational organisé ». À cet égard, on a souligné l'avantage qu'il y avait de se rappeler qu'est terroriste tout acte qui a pour objectif de créer le bouleversement et d'altérer la paix. Dans ce sens, on a soutenu que ces actes ne doivent pas forcément provoquer des résultats effectifs, parce que, à l'occasion, une simple menace ou démonstration de la vulnérabilité des systèmes de sécurité parvient à déstabiliser la coexistence pacifique.

On a souligné que, dans le fond, la lutte s'oriente vers le respect de la loi et non seulement vers la lutte contre le terrorisme.

Dans ce contexte, les autres tâches importantes que doivent exercer les parlements sont la supervision des organismes de renseignement et le développement de la diplomatie parlementaire.

En ce qui concerne la première, les parlementaires ont des responsabilités et doivent les assumer, rompant avec les traditions nuisibles. En effet, c'est un devoir qui demande de l'attention. Et le renforcement du système démocratique doit contrôler efficacement les communautés du renseignement, éliminer les prérogatives militaires et les abus de la police, bannir les vieilles pratiques et démocratiser les méthodes utilisées.

En ce qui touche la diplomatie parlementaire, il s'agit d'en arriver à en faire une réalité active, engagée, voire audacieuse, de sorte qu'elle devienne le pivot des processus d'intégration et l'avant-garde de la recherche de réponses aux problèmes auxquels font face les sociétés.

Par conséquent, ce travail parlementaire doit mener à des solutions qui répondent à des critères d'efficacité, de coopération internationale - du moins sur le plan régional - et de cohérence avec les valeurs de la démocratie.

Ce que nous venons d'exposer rend évident l'utilité de ce genre de rencontres dans lesquelles il est possible de discuter et de rechercher, entre parlementaires de différents pays, des solutions conjointes et efficaces.

Pour ce qui est de l'attitude de la société face aux terroristes, on a soutenu qu'il fallait les traiter comme des criminels et non comme de prestigieux adversaires politiques qui revendiquent les droits des minorités.

Dans un autre registre, on a affirmé que, dans une démocratie, les minorités doivent s'exprimer par les voies que leur offre légitimement le système républicain. C'est pourquoi il faut ajouter à la mondialisation plus de justice sociale, plus de cosmopolitisme, et plus de respect envers tous les êtres humains et envers les valeurs de la divergence et la tolérance.

Des représentants de certains pays, dont le Paraguay et le Chili, ont fait connaître les progrès réalisés dans leurs pays respectifs en matière de promulgation de lois ou d'étude de projets.

À cet égard, il y a eu consensus sur l'opportunité d'incorporer à la législation interne des pays d'importants traités internationaux comme la Convention interaméricaine contre le terrorisme et la Convention pour la répression du financement du terrorisme. En ce qui concerne le Statut de Rome, par lequel a été créée la Cour internationale de justice, on a affirmé que, bien que ce tribunal ait compétence subsidiaire à celle des organes internes et, par ailleurs, n'ait pas comme objectif central de combattre le terrorisme, il constitue un outil des plus efficace dans la mesure où il qualifie des types de délits connexes et rend possible la formation d'une jurisprudence pénale commune.

Des parlementaires du Mexique et du Paraguay ont fait connaître, chacun à leur tour, la liste des principaux instruments internationaux liés au terrorisme souscrits par leurs pays respectifs.

Pour terminer, les participants ont passé en revue la coopération que des organismes internationaux, comme les Nations Unies et l'Organisation des États américains, offrent en matière de promotion d'une participation accrue des pouvoirs législatifs dans la lutte contre le terrorisme, et les résultats à cet égard ont été jugés très positifs.

Principes directeurs des recommandations du Groupe de travail

Une fois conclues les délibérations du Groupe spécial de travail, il a été décidé de consigner par écrit les principes qui, de l'avis des participants, devaient orienter les actions proposées.

Il s'agit des principes suivants :

I. La sécurité dans l'hémisphère a comme fondement le respect des principes consacrés dans les chartes des Nations Unies et de l'Organisation des États américains.

II. Chaque État a le droit souverain d'identifier ses propres priorités nationales en matière de sécurité et de définir les stratégies, plans et actions pour faire face aux menaces envers celle-ci, conformément à son ordre juridique et dans le plein respect du droit international.

III. Les nouvelles menaces, préoccupations et autres défis relatifs à la sécurité de l'hémisphère sont des problèmes intersectoriels ou transversaux qui exigent des réponses multiples de la part des différentes organisations nationales et, dans certains cas, d'associations entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, agissant conformément aux principes démocratiques et aux règles constitutionnelles de chaque État.

IV. Le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance politique de chaque État de la région et de son intégrité territoriale est à la base de la coexistence pacifique et de la sécurité dans l'hémisphère. Le sont également le droit immanent de légitime défense, individuelle ou collective, de tous les États et leur engagement à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'usage de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'autres États, ou sous toute autre forme incompatible avec les chartes des Nations Unies et de l'OEA.

Recommandations

Les parlementaires qui ont participé au Groupe spécial de travail sur le terrorisme ont convenu de la nécessité de formuler devant l'Assemblée plénière du FIPA les recommandations suivantes :

1. Condamner le terrorisme sous toutes ses formes et répudier énergiquement les exécrables actes terroristes qui, ces derniers temps, ont eu lieu dans différents pays.
2. Réitérer l'exhortation aux pays qui n'ont toujours pas ratifié les instruments internationaux, qui constituent d'importants outils de lutte contre le terrorisme, de le faire sans tarder. C'est le cas de la Convention interaméricaine contre le terrorisme, de la Convention pour la répression du financement du terrorisme et du Statut de Rome, qui a créé la Cour internationale de justice.
3. Promouvoir, dans les différents pays, la promulgation de lois internes qui visent à disposer, au niveau international, d'un cadre de réglementation efficace pour la lutte contre le terrorisme. À titre d'exemple, il est recommandé de privilégier l'adoption de mesures qui facilitent les extraditions requises dans les procès pour délits terroristes.
4. Favoriser l'adéquation des législations internes afin de rendre effectifs les traités internationaux sur la lutte contre le terrorisme.
5. Combattre les mécanismes de financement du terrorisme. Pour ce faire, il y a lieu d'établir les réglementations voulues des marchés pour empêcher et pénaliser le blanchiment d'argent. Par ailleurs, il faut qualifier et sanctionner adéquatement d'autres types de délits qui, souvent, sont associés au financement du terrorisme, comme les enlèvements, le trafic d'armes, la piraterie et le trafic de stupéfiants.

6. S'assurer que les institutions chargées du renseignement disposent de mécanismes de contrôle propres au système démocratique et mènent leurs activités selon les principes de ce régime, notamment, le respect des garanties constitutionnelles de la personne.
7. Prier instamment les parlements nationaux de réglementer le phénomène des processus migratoires, en adoptant des mesures pour établir des conditions qui, sans empêcher ceux-ci, assurent un niveau de sécurité adéquat pour l'entrée et la sortie de personnes et l'inviolabilité des systèmes d'enregistrement.
8. Encourager les efforts que les organismes internationaux déploient dans la lutte contre le terrorisme pour empêcher tout double emploi des activités dans ce sens.
9. Progresser dans l'étude des définitions législatives qui peuvent s'avérer utiles pour l'application de règles, tant nationales qu'internationales. C'est le cas du concept de « terrorisme » et d'autres comme « crime transnational organisé » et « terrorisme économique ».
10. Favoriser la mise en œuvre de projets de coopération entre parlementaires de différents pays et la formation de ceux-ci en matière d'adoption de mesures législatives efficaces de lutte contre le terrorisme.
11. Solliciter l'appui de l'Unité pour la promotion de la démocratie de l'Organisation des États américains, pour qu'elle aide le Groupe spécial sur le terrorisme du FIPA à concevoir, à exécuter et à assurer le suivi d'un plan de travail spécifique qui apporte des résultats concrets à brève échéance, de sorte que ceux-ci puissent être exposés lors de la prochaine Assemblée plénière de ce forum.
12. Finalement, confier au Secrétariat du FIPA le suivi des processus de signature et de ratification des instruments internationaux sur la lutte contre le terrorisme, en informant les pays membres.

L'honorable Raymundo Cárdenas,
Président du Groupe de travail sur le terrorisme,
sénateur du Mexique

Julián Saona
Secrétaire

Nora Villavicencio
Secrétaire

* * * *

Annexe 1 – Participants

Sénatrice Silvia Gallego	Argentine
Député Luis Molinari	Argentine
Députée Margarita Stolbizer	Argentine
Député Louis Tull	Barbade
Sénateur Leopoldo Fernández	Bolivie
Sénateur Madeleine Plamondon	Canada
Député Roy Bailey	Canada
Député Waldo Mora	Chili
Député Juan Masferrer	Chili
Député Jorge Burgos	Chili
Député Mario Calderón	Costa Rica
Député Tubal Páez	Cuba
Député Edgar Ortiz	Équateur
Député Ernesto Castellanos	Salvador
Député Elizardo González	Salvador
Député Juan Cifuentes	Guatemala
Députée Virna López	Guatemala
Sénatrice Sara Castellanos	Mexique
Sénateur Raymundo Cárdenas	Mexique
Député Rogelio Flores	Mexique
Député Luis Eduardo Espinoza	Mexique
Sénateur Alejandro Velásquez	Paraguay
Député Teodoro Rivarólea	Paraguay
Député Miguel Rojas	Paraguay
Sénateur Germán Castro	République dominicaine
Député Mahawat Khan	Suriname
Députée Tania D'Amelio	Venezuela

Annexe 2 – Contributions

Contribution de la délégation de Mexico

Instrumentos multilaterales suscritos por México en materia de combate al terrorismo internacional

Organización de las Naciones Unidas (ONU)

1. Convenio sobre las Infracciones y Ciertos otros Actos Cometidos a Bordo de las Aeronaves (Tokio, 14 de septiembre de 1963);
2. Convenio para la Represión del Apoderamiento Ilícito de Aeronaves (La Haya, 16 de diciembre de 1970);
3. Convenio para la Represión de Actos Ilícitos contra la Seguridad de la Aviación Civil (Montreal, 23 de septiembre de 1971);
4. Convención sobre la Prevención y el Castigo de los Delitos contra Personas Internacionalmente Protegidas y los Agentes Diplomáticos (Asamblea General de la ONU, 14 de diciembre de 1973);
5. Convención Internacional contra la Toma de Rehenes (Asamblea General de la ONU, 17 de diciembre de 1979);
6. Convención sobre la Protección Física de los Materiales Nucleares (Viena, 3 de marzo de 1980);
7. Protocolo para la Represión de Actos Ilícitos de Violencia en los Aeropuertos que Presten Servicio a la Aviación Civil Internacional, complementario del Convenio para la Represión de los Actos Ilícitos contra la Seguridad de la Aviación Civil Internacional (Montreal, 24 de febrero de 1988);
8. Convenio para la Represión de Actos Ilícitos contra la Seguridad de la Navegación Marítima (Roma, 10 de marzo de 1988);
9. Protocolo para la Represión de Actos Ilícitos contra la Seguridad de las Plataformas Fijas Emplazadas en la Plataforma Continental (Roma, 10 de marzo de 1988);
10. Convenio sobre la Marcación de Explosivos Plásticos para los Fines de Detección (Montreal, 1 de marzo de 1991);
11. Convenio Internacional para la Represión de la Financiación del Terrorismo; y
12. Convenio Internacional para la Represión de los Atentados Terroristas Cometidos con Bombas.

Organización de los Estados Americanos (OEA)

13. Convención Interamericana contra el Terrorismo (2002)

Contribución de la delegación de Paraguay

Ratificación de diversos convenios internacionales de lucha contra el terrorismo por parte de Paraguay

CONVENIOS / PROTOCOLOS	Obs.	No. Ley	Dictamen Comisión RREE	Tratado en Plenario del Senado	Girado a Diputados
1. Convención Interamericana contra el Terrorismo (OEA)	Mensaje PE 758 30/07/02	2302/03	Aprobado 23/07/03	Aprobado 31/07/03	Aprobado 30/10/03
2. Convención contra la Delincuencia Organizada Transnacional (ONU)	Mensaje PE 814 04/11/02	2298/03	Aprobado 23/07/03	Aprobado 31/07/03	Aprobado 30/10/03
3. Convención Internacional contra la Toma de Rehenes (ONU)	Mensaje PE 604 20/11/01	Pendiente	Aprobado 19/12/01	Aprobado 16/10/03	Mensaje 115 23/10/03
4. Convenio contra la Represión de los Actos Ilícitos contra la Seguridad de la Navegación Marítima (OMI)	Mensaje PE 696 13/06/02	Pendiente	Aprobado 22/10/03	Aprobado 30/10/03	Mensaje 133 06/11/03
5. Convención para Prevenir y Sancionar los Actos de terrorismo Configurados en Delitos Contra las Personas y la Extorsión Conexa cuando estos tengan Trascendencia Internacional (OEA)	Mensaje PE 643 13/03/02	Pendiente	Aprobado 22/10/03	Aprobado 30/10/03	Mensaje 134 06/11/03
6. Convenio sobre la Marcación de Explosivos Plásticos para los Fines de Detección (OACI)	Mensaje PE 623 11/12/01	Pendiente	Aprobado 22/10/03	Aprobado 30/10/03	Mensaje 135 06/11/03
7. Protocolo para la Represión de Actos Ilícitos contra la Seguridad de las Plataformas Fijas Emplazadas en la Plataforma Continental (OMI)	Mensaje PE 697 13/06/02	Pendiente	Aprobado 22/10/03	Aprobado 30/10/03	Mensaje 136 06/11/03
8. Convenio Internacional para la Represión de los Atentados Terroristas cometidos con Bombas. (ONU)	Mensaje PE 585 29/10/01	Pendiente	Aprobado 22/10/03	Aprobado 30/10/03	Mensaje 137 06/11/03
9. Convención Internacional para la Supresión del Financiamiento del Terrorismo (ONU)	Mensaje PE 603 20/11/01	Pendiente	Aprobado 22/10/03	Aprobado 30/10/03	Mensaje 138 06/11/03
10. Protocolo para Prevenir, Reprimir y Sancionar la Trata de Personas, Especialmente Mujeres y Niños, que Complementa la Convención contra la Delincuencia Organizada Transnacional	Mensaje PE 814 04/11/02	Pendiente	Aprobado 03/03/04	Aprobado 04/03/04	

5.8 *Annexe 8 – Rapport et recommandations du groupe de travail 2 (ZLEA)*

Rapport du Groupe de travail n° 2 Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)



Le Groupe de travail n° 2 de la Troisième Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques, sous la présidence de l'honorable Don Boudria, du Canada, a procédé à l'analyse de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Il a passé en revue les principaux obstacles au processus de négociation de la ZLEA afin de faire des recommandations qui, dans la perspective parlementaire, permettront de surmonter ces obstacles et de parvenir à un accord global et équilibré de nature à encourager plus efficacement la croissance économique, la réduction de la pauvreté, le développement et l'intégration régionale, compte tenu des différents besoins et sensibilités de tous les États signataires.

Le Groupe de travail a tenu, au siège du Congrès national du Chili, à Valparaiso, les 1^{er} et 2 avril 2004, ses réunions auxquelles ont participé les parlementaires et représentants énumérés à l'annexe 1.

Intervention de la panéliste invitée

Mme Verónica Silva, de la CEPALC, a fait un exposé intitulé ZLEA : Discussion et négociations. Cet exposé a permis d'amorcer les discussions du Groupe de travail n° 2 et était basé sur la dernière ébauche du texte de l'accord sur la ZLEA publiée après la VIII^e Réunion des ministres du Commerce, tenue à Miami en novembre 2003.

Dans son intervention, l'experte a tenu à présenter la ZLEA dans une vaste perspective en expliquant l'insertion commerciale de l'Amérique latine dans les années 90, les divers accords internationaux dans ce domaine (dont ceux de l'OMC et de l'APEC), les niveaux d'accords et de négociations de la ZLEA qui visent à : 1) garantir des marchés; 2) établir des politiques; 3) encourager les investissements, 4) régler les différends.

En ce qui concerne l'accès aux marchés, elle a précisé que les principaux points litigieux sont l'élimination des tarifs douaniers, les règles antidumping, les subventions agricoles et la compensation au moyen de la suppression rapide des tarifs douaniers applicables aux produits qui font l'objet de subventions dans les pays.

Au sujet des consultations tenues jusqu'à présent, la conférencière a déclaré ce qui suit :

1- La question du déséquilibre dans les pays en développement est importante et complexe. En fait, elle existe depuis le début de la ZLEA et de l'OMC. Elle a ajouté que les pays ont adopté des périodes d'ajustement, une assistance technique et un assouplissement des règles.

Elle a indiqué qu'il a été question de créer des fonds compensatoires, comme ceux conçus par l'Union européenne, pour appuyer les États signataires de l'accord dont la situation est la plus défavorable.

2- En ce qui concerne la coexistence de la ZLEA et d'autres accords, elle a indiqué que cette question fait l'objet de discussions. Il existe des espaces spécifiques pour des accords infra-régionaux et elle a ajouté que, s'il existe des préférences bilatérales et que d'autres pays adhèrent à ces accords, les préférences bilatérales disparaîtront. Elle a conclu que la ZLEA peut uniformiser les conditions dans lesquelles seraient prises des décisions productives.

3- En ce qui concerne le remplacement des investissements nationaux par des investissements étrangers, elle a signalé que les politiques en matière d'investissements nationaux ont davantage d'importance que celles en matière d'investissements étrangers et qu'il fallait des politiques complémentaires des accords.

4- En ce qui concerne les pays qui s'insèrent sur le marché mondial, il existe trois modèles : les pays qui exportent des ressources naturelles; le modèle maquila : c'est le cas du Mexique, de l'Amérique centrale et des Caraïbes, qui exportent de la main-d'œuvre à bon marché et se trouvent à proximité des États-Unis, et les pays des Caraïbes, dont l'économie est basée sur les services touristiques et les transferts de fonds.

5- En ce qui a trait à la différence entre le MERCOSUR et le G14. Les pays du G14 ont plus de poids. Le Chili, le Canada et le Mexique essayent de trouver un dénominateur commun.

6- Quant au thème de la société civile organisée, il vise à donner une dimension sociale aux négociations.

Au sujet des autres interventions, la conférencière a fait observer que :

1- Le processus de la ZLEA s'inscrit dans le processus des Sommets des Amériques et qui [?] ont un lien avec des questions d'intérêt commun.

2- Les négociations impliquent d'incessants allers et venues. Elles permettent d'obtenir des gains. Les accords ont un impact. Le mode de compétition a quelque chose à voir avec les politiques nationales.

3- Il y a un impact social qui n'est pas facile à régler. Les effets commerciaux sont différents d'un pays à l'autre. Tout cela influe sur les effets de la ZLEA et sur les négociations. Ce que gagne la région en produits est marginal. Mais elle gagne sur d'autres plans, notamment dans les secteurs de l'agriculture, dans le secteur des matières premières, tandis que les usines et les petites industries perdent ou courent de grands risques alors que ce sont elles qui créent le

plus d'emplois pour la population, étant donné que, lorsque les produits bon marché arrivent sur le marché, ils provoquent la faillite des industries nationales.

Il doit y avoir cohérence entre les politiques et les négociations. Par ailleurs, il faut améliorer la formation et il faut que la société civile ait accès à l'information.

Le Programme de coopération hémisphérique atténuera l'impact fiscal sur lequel les tarifs douaniers ont aussi un effet.

Au cours de la deuxième séance de ce groupe de travail, la conférencière de la CEPALC, Mme Verónica Silva, a répondu à d'autres questions qui portaient sur les sujets suivants :

- Au sujet de la réalisation de l'échéancier établi pour l'achèvement des négociations de la ZLEA, elle a déclaré qu'il n'était pas possible de prévoir les scénarios à ce sujet, l'année 2005 demeurant l'année officielle à laquelle elles doivent prendre fin.

- À propos de la ZLEA et de l'OMC, elle a expliqué que leurs règles sont cohérentes, de nombreux chapitres de la ZLEA s'inspirant des accords de l'OMC. Elle a ajouté que cette dernière n'empêche pas ses membres de conclure des accords, mais elle exige que ceux-ci soient flexibles et globaux et n'impliquent pas que la libéralisation ne se produise que dans le cadre d'un accord régional préférentiel.

- En ce qui concerne la situation des économies de petite taille face aux déséquilibres, elle a déclaré que dans le processus de négociation de la ZLEA, elle a évolué favorablement. À ce sujet, elle a mentionné le document émanant du Groupe consultatif sur les économies de très petite taille.

- Quant à l'impact social de la ZLEA, il est difficile d'en faire une évaluation générale étant donné les différences existantes entre les divers États participants. Elle a recommandé divers travaux inclus dans la bibliographie qui figure à l'annexe du présent rapport.

- En matière de société civile, elle a signalé qu'à la réunion ministérielle de Miami, il avait été question de l'établissement de meilleures pratiques pour diffuser de l'information et de la participation directe par l'intermédiaire du Comité de représentants gouvernementaux sur la société civile. Des réunions avec la société civile ont eu lieu, a-t-elle ajouté, sur des sujets spécifiques tels que l'agriculture et les services.

Discussions du Groupe de travail

Au début de la seconde séance du Groupe de travail, le président a fait savoir que la déclaration conjointe des coprésidents du Comité des négociations commerciales (CNC) de la ZLEA, faite le 1^{er} avril, ajournait jusqu'à nouvel ordre la reprise de la dix-septième réunion du CNC. Les consultations informelles additionnelles nécessaires seraient tenues entre-temps pour élaborer des orientations à l'intention des groupes de négociation de la ZLEA, selon la recommandation de la réunion ministérielle de Miami, en vue de mettre sur pied un ensemble commun et équilibré de droits et obligations applicables à tous les pays, en plus des procédures des négociations multilatérales entre les pays de la ZLEA qui souhaitaient mettre en œuvre la libéralisation du commerce et d'autres processus dans le cadre de l'accord.

Les principaux sujets qui ont fait l'objet de discussions dans le Groupe de travail n° 2 sont brièvement abordés ci-dessous.

Il a été question de la nécessité pour les parlements des Amériques de participer activement au processus de négociations en cours et de dialoguer officiellement avec les ministres du Commerce. À ce sujet, il a été rappelé que le pouvoir exécutif de chaque pays est l'organe chargé de mener ces négociations, les parlements ayant la responsabilité de ratifier ou de mettre en oeuvre les accords conclus, conformément à la législation interne de chaque pays. Néanmoins, les parlements doivent être adéquatement informés des progrès de ces négociations et ils doivent même y participer en tant que représentants légitimes de la société civile.

On a insisté sur le fait que des parlements convenablement informés du processus de négociations seraient très bénéfiques pour la ZLEA, étant donné qu'ils pourraient servir de canaux de communication entre les négociateurs et la société civile. En même temps, les parlementaires pourraient entamer des processus législatifs en vue d'adapter leur législation nationale en fonction des défis et opportunités qu'offre la ZLEA, tout en étant en mesure de former et de préparer les secteurs les plus à risque en fonction des changements implicites de la prochaine libéralisation du commerce.

Afin de remplir ce rôle et de faire connaître l'état des négociations relatives à la ZLEA, il serait opportun de disposer d'information claire et simple. Actuellement, il n'existe que des informations limitées et rédigées dans une langue technique que le citoyen moyen a du mal à comprendre.

Par ailleurs, les participants ont insisté sur l'opportunité, précédemment signalée comme recommandation de la Deuxième Assemblée plénière du FIPA, de créer, dans chaque parlement national, une commission spéciale chargée d'étudier le processus de négociation de la ZLEA et d'en discuter, afin de remédier aux inconvénients que peut entraîner l'accord dans les pays respectifs et d'en concrétiser les avantages.

Les participants ont exprimé leur préoccupation quant à l'absence, à cette Troisième Assemblée plénière, des représentants du Congrès américain et ont fait remarquer que l'ordre du jour incluait des sujets tels que le terrorisme et la ZLEA qui concernent de très près les États-Unis d'Amérique. Cette absence est d'autant plus paradoxale que les États-Unis occupent actuellement l'une des coprésidences du Comité de négociations de la ZLEA.

À ce sujet, le président a fait état des efforts déployés, à Washington, par la présidente du FIPA, le sénateur Céline Hervieux-Payette, afin d'obtenir la participation de membres du Congrès américain; malheureusement, ils ont décidé de ne pas participer à cette Troisième Assemblée plénière du FIPA.

La création d'un bloc régional permettrait, a-t-on fait remarquer, de susciter un développement accru et une croissance durable, et encouragerait les perspectives de négociation face à de puissants blocs régionaux comme l'Union européenne ou le bloc des pays de la région Asie-Pacifique.

Il y a eu unanimité sur le fait que l'accroissement du commerce profiterait aux économies nationales, sans préjudice du fait qu'il faut considérer que, même si, dans les économies de nombreux pays latinoaméricains, il existe un secteur moderne qui tirerait parti de l'accord, il y en a aussi d'autres, de grande taille et traditionnels, composés de personnes à faibles revenus, qui éprouveraient des difficultés. Dans ces conditions, il faudrait surtout faire porter les efforts sur la protection des groupes à risques.

De plus, des participants ont fait valoir que la libéralisation des économies ne doit pas grever les recettes fiscales, provoquer la fuite de capitaux ni aggraver la répartition inéquitable des revenus.

On a aussi fait état du déséquilibre existant entre les trente-quatre pays qui négocient la ZLEA, tant en raison de leurs niveaux de développement que de la taille de leurs économies.

En effet, il faut garder à l'esprit que la ZLEA suscite des attentes mais aussi de la méfiance dans les pays en développement, puisque ces derniers courent beaucoup plus de risques que les pays développés, étant donné que leur stabilité économique peut être menacée par une expérience de libéralisation des marchés qui serait réalisée sans remédier aux déséquilibres existants.

On a insisté sur la recommandation, faite lors de la Deuxième Assemblée plénière, tenue à Panama, que la ZLEA considère la création d'un fonds spécial au sein du PCH pour les études supérieures, la science et la technologie, qui permette de doter les pays en développement de capacités scientifiques et technologiques afin de réduire l'écart par rapport aux pays développés et de contribuer de façon efficace au développement économique et à une meilleure intégration des pays de la ZLEA.

Les pays développés doivent considérer que les pays en développement représentent un marché dont il faudra stimuler le pouvoir d'achat afin que tous les participants profitent de la libéralisation du commerce international.

Les pays les plus développés et les plus puissants du continent sont donc appelés à exercer leur leadership et à partager leurs expériences, leurs outils et leurs connaissances, à l'aide de moyens technologiques et économiques qui leur permettront de mener à bien un processus d'intégration économique approprié.

La situation difficile de l'agriculture dans les pays en développement a été évoquée; elle serait aggravée si l'on parvenait à un accord de libéralisation du commerce tandis que des pays développés continuent à subventionner la production agricole et maintiennent des obstacles tarifaires et non tarifaires, ce qui provoque des distorsions sur le marché agricole international et s'avère néfaste pour la liberté et le développement des pays en développement.



Recommandations

Les parlementaires qui participaient au Groupe de travail n° 2 ont convenu de la nécessité de formuler, à la plénière du FIPA, les recommandations suivantes :

Au sujet de la participation du FIPA au processus de la ZLEA

Considérant que les parlementaires du FIPA ont recommandé, lors de l'Assemblée plénière de février 2003, que le Comité exécutif du FIPA veille à « établir un mécanisme au sein du FIPA pour interagir de façon formelle avec les ministres du Commerce dans le contexte du processus de la ZLEA (Zone de libre-échange des Amériques) » et de tenir un registre des négociations;

Considérant que le Comité exécutif du FIPA a présenté aux deux coprésidents du processus de négociation de la Zone de libre-échange des Amériques une proposition en vue d'une interaction formelle relativement au processus de négociation de la ZLEA qui inclue :

- La reconnaissance du FIPA en tant que porte-parole des parlementaires dans le processus de négociation de la ZLEA;
- L'établissement d'un mécanisme permettant l'interaction du FIPA, en tant que représentant des parlementaires dont les pays participent aux négociations de la ZLEA, avec le Comité de négociations commerciales et le Secrétariat de la ZLEA;

Comprenant que les parlementaires sont les représentants légitimes des citoyens des Amériques;

Considérant que les parlementaires de nombreux pays ont fait savoir qu'ils n'avaient pas reçu, du pouvoir exécutif de leurs gouvernements respectifs, suffisamment d'information sur la ZLEA;

Considérant que nous sommes déçus de l'absence de discussions entre les coprésidents des négociations de la ZLEA et le FIPA, principalement en ce qui concerne la mise en œuvre et le développement futur du Programme de coopération hémisphérique, en particulier à propos des fonds destinés à susciter des changements sociaux dans le secteur de l'agriculture et dans le secteur manufacturier, selon les recommandations émanant de la Deuxième Assemblée plénière du FIPA;

Considérant que les États-Unis, par l'intermédiaire de leur représentant pour le commerce, Robert Zoellick, ont déclaré que l'un des rôles que devrait jouer la ZLEA consiste à améliorer les conditions socio-économiques des pays en développement dans l'hémisphère;

Reconnaissant que les parlementaires jouent un rôle important dans l'engagement des citoyens, dans les consultations auprès des fonctionnaires, dans la diffusion des dispositions et dans le suivi de la mise en œuvre de la ZLEA qui fait actuellement l'objet de négociations;

Reconnaissant aussi l'importance que le processus de la ZLEA donne à l'engagement de la société civile et à la transparence;

Réaffirmant nos préoccupations quant aux questions relatives aux subventions agricoles, au traitement préférentiel des petites économies et en voie de développement, et les préoccupations concernant les changements économiques et sociaux;

Étant donné que les négociations de la ZLEA devraient prendre fin en janvier 2005,

NOUS, LES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES :

Recommandons que les coprésidents du processus de la ZLEA établissent le plus tôt possible un mécanisme qui permettrait l'interaction officielle du FIPA avec les Ministres responsables du commerce extérieur dans le contexte du processus de la ZLEA, selon les modalités de la

proposition du Comité exécutif du FIPA visant à exercer une interaction formelle avec le processus de négociation de la Zone de libre-échange des Amériques;

Recommandons que les coprésidents collaborent avec le FIPA pour organiser des séances d'information afin de dialoguer avec les parlementaires au sujet de l'état des négociations et des préoccupations des parlementaires des Amériques, notamment à propos des sujets relatifs aux défis auxquels font face les économies de petite taille et en développement, aux subventions agricoles et aux changements sociaux et économiques;

Recommandons, en outre, que le Comité de négociations du commerce fournisse aux parlementaires les documents en termes simples qui décrivent l'état des négociations et les questions analysées;

Recommandons que les parlementaires des Amériques s'engagent activement envers leurs citoyens à les instruire et à les informer au sujet de la ZLEA;

- Au sujet de la participation des États-Unis au FIPA

Reconnaissant l'importance des États-Unis d'Amérique dans les négociations de la Zone de libre-échange des Amériques et leur statut de coprésident des négociations;

Reconnaissant que les États-Unis d'Amérique sont membres du FIPA;

Constatant que le processus du Sommet des Amériques reconnaît le rôle du FIPA dans la réalisation des buts du processus du Sommet, notamment la Zone de libre-échange des Amériques,

RECOMMANDONS

Que les parlementaires s'engagent envers le FIPA à discuter de sujets relatifs aux négociations de la Zone de libre-échange des Amériques;

- Au sujet de la préparation de la Zone de libre-échange des Amériques

Reconnaissant que la libéralisation du commerce pourrait entraîner des avantages pour les économies des Amériques;

Reconnaissant que la libéralisation pose des défis aux secteurs traditionnels des économies des pays en développement;

Reconnaissant que les impacts économiques associés à la libéralisation du commerce ne doivent pas grever les recettes fiscales, provoquer la fuite de capitaux ni aggraver la répartition inéquitable des revenus;

Constatant que la mise en œuvre d'une zone de libre-échange des Amériques nécessitera des modifications dans les politiques nationales afin d'aider ceux sur lesquels l'accord aura des effets néfastes ainsi que ceux qui en bénéficieront;

Reconnaissant que les pays doivent relever des défis différents dans la négociation et la mise en œuvre d'une zone de libre-échange des Amériques;

Reconnaissant que les divers pays de l'hémisphère ont déjà connu des changements importants en raison de la libéralisation du commerce;

Reconnaissant que tous les pays des Amériques pourraient bénéficier de l'échange de meilleures pratiques en ce qui concerne la libéralisation du commerce,

RECOMMANDONS

Que les pays des Amériques fassent participer activement leurs citoyens aux discussions relatives à la ZLEA;

Que les pays des Amériques commencent à entreprendre, autant que possible, des réformes nationales sans causer de préjudice à leurs populations, et à donner à leurs économies l'orientation voulue pour relever les défis et saisir les opportunités découlant des accords commerciaux, comme ceux de la ZLEA;

Que les chefs des délégations du FIPA qui proviennent des pays qui ont déjà négocié et mis en œuvre des accords de libéralisation des échanges communiquent au Comité exécutif du FIPA toute information dont ils disposeraient au sujet de leurs expériences, tant positives que négatives, en matière d'accords de ce type, en vue de leur publication sur le site Web du FIPA.

L'hon Don Boudria,
député du Canada
Le président du Groupe de travail sur la ZLEA,

Isabel Damilano
Secrétaire

Mariana George-Nascimento
Secrétaire

* * * *

Annexe 1 - Participants

Sénateur Mario Lozada	Argentine
Sénateur José García	Argentine
Sénateur Antonio Cafiero	Argentine
Député Luis Molinari Romero	Argentine
Sénatrice Sandra Husbands	Barbade
Sénateur Hugo Carvajal	Bolivie
Sénateur Enrique Urquidi Hodgkinson	Bolivie – Président du Parlement andin
Député Joao Paulo Gamos da Silva	Brésil
Sénateur Madeleine Plamondon	Canada
Député	Canada
Député Philip Mayfield	Canada
Sénateur Sergio Romero	Chili
Sénateur Juan Antonio Coloma	Chili
Député Juan Masferrer	Chili
Sénateur Jorge Pizarro	Chili – Président suppléant du Parlement andin
Sénateur Gabriel Zapata Correa	Colombie
Députée Nancy Patricia Gutiérrez	Colombie
Député Jubal Paez	Cuba
Député Freddy Ehlers	Équateur – Parlement andin
Députée Juana Vallejo Klaere	Équateur – Parlement andin
Sénateur Chester A. Humphrey	Grenade
Député Juan Ramón Alavarado	Guatemala
Député Carlos Santiago Nájera	Guatemala
Député Nedis Adrián Licona	Honduras
Député Jack Arévalo Fuentes	Honduras
Député Eliseo Vallecillo Reyes	Honduras
Sénateur Anthony Johnson	Jamaïque
Député Armando Leyson Castro	Mexique
Députée Blanca Gámez Gutierrez	Mexique

Sénatrice Ana María Figueredo	Paraguay
Sénatrice Ada Fátima Jolalinach	Paraguay
Député Simón Benítez Ortiz	Paraguay
Député Oscar Ismael Silvero	Paraguay
Député Oscar Fernando Mercado	Paraguay
Député Fernando Oreggini	Paraguay
Sénateur José Tomás Pérez	République dominicaine
Député Hubert Asmamiredje	Suriname
Députée Ruth Wydenbosch	Suriname
Député Alvaro Alonso	Uruguay
Député Ricardo Gutiérrez	Venezuela
Député Pedro Pablo Alcántara	Venezuela
Député Danilo Pérez Monagas	Venezuela
Député Walter Gavidia	Venezuela – Parlement latinoaméricain
Député Norexa Pinto	Venezuela – Parlement latinoaméricain
Député Nerio Rauseo	Venezuela – Parlement latinoaméricain

Annexe 2 – Bibliographie

- ALADI (2002), Lignes directrices ou directives pour le traitement des différences entre les niveaux de développement et la taille des économies dans les négociations de la ZLEA. ALADI/SEC/Estudio 154 Rev.1, 28 de novembre de 2002 [web ALADI].
- ALADI (2001), La normativa OMC y su incidencia en el proceso de integración regional [La réglementation de l'OMC et son incidence sur le processus d'intégration régionale] ALADI/SEC/Estudio 131, 23 de enero de 2001. ALADI- Secretaría General [web ALADI].
- ZLEA (1998), Sommet des Amériques. Quatrième réunion des ministres du Commerce. Déclaration conjointe. San José, Costa Rica, 19 mars 1998 [web ALCA]
- ZLEA (2003), Déclaration ministérielle. Huitième réunion des ministres du Commerce. Miami (États-Unis), 20 novembre 2003.
- Déclaration ministérielle. Huitième réunion des ministres du Commerce. Miami (États-Unis) 20 novembre 2003.
- Baumann, Renato (Org.) (2003), A ALCA e o Brasil: uma contribuição ao debate. IPEA-CEPAL.
- Baumann, Renato e Francisco Galvão (2002), Os agentes econômicos em processos de integração regional; inferências para avaliar os efeitos da ALCA. CEPAL/ Escritório no Brasil, Documento LC/BRS/DT.024, julho de 2002 [web CEPAL Brasil]
- BID (2002), Beyond Borders. The New Regionalism in Latin America. Economic and Social Progress in Latin America. 2002 Report. Johns Hopkins University Press, Washington, D.C.
- BID-Munk Centre for International Studies/University of Toronto-Inter-American Dialogue (2002), El proceso de formulación de la política comercial. Nivel uno de un juego de dos niveles: Estudios de países del Hemisferio Occidental [Le processus de formulation de la politique commerciale. Premier niveau d'un ensemble de deux niveaux : Études des pays de l'hémisphère occidental] BID/INTAL-ITD-STA, Documento de divulgación, marzo [web BID].
- Blanco, Herminio y Jaime Zabludovsky (2003), Alcances y límites de la negociación del Acuerdo de Libre Comercio de las Américas [Portée et limites de la négociation de l'Accord de libre-échange des Amériques]. BID. Iniciativa especial de Comercio e Integración [Initiative spéciale de commerce et d'intégration]. INTAL-ITD-STA, Documento de Trabajo IECI-01.
- Bustillo, Inés y José Antonio Ocampo (2003) Asimetrías y cooperación en el Área de Libre Comercio de las Américas [Déséquilibres et coopération dans la Zone de libre-échange des Amériques]. CEPAL Serie Informes y estudios especiales, No. 13, mayo 2003.
- CAN (2003), Acuerdo de Libre Comercio de las Américas: impactos económicos en la Comunidad Andina. Análisis de la Secretaría General [Accord de libre-échange des Amériques : Impacts économiques dans la Communauté andine]. [Analyse du Secrétariat général]. Septiembre 2003
- CEPAL (1994), El Regionalismo Abierto en América Latina y el Caribe. La integración económica al servicio de la transformación productiva con equidad [Le régionalisme ouvert en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'intégration économique au service de la transformation productive avec équité]. LC/G.1801/Rev.1-P, Santiago septiembre 1994. Publicación de las Naciones Unidas, No. de venta: S.94.II.G.3.

CEPAL (2002), Globalización y desarrollo [Mondialisation et développement]. CEPAL, Secretaría Ejecutiva. Documento LC/G.2157(SES.29/3), Santiago, abril 2002.

CEPAL (2002), Los procesos de integración de los países de América Latina y el Caribe 2000-2001: avances, retrocesos y temas pendientes [Les processus d'intégration des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes 2000-2001 : progrès, reculs et questions en suspens]. Varios Autores, CEPAL-DCII, Serie Comercio Internacional No. 25, Santiago, septiembre [web CEPAL-DCII].

CEPAL (1996 a 2003), Panorama de la Inserción internacional de América Latina y el Caribe [Panorama de l'insertion internationale de l'Amérique latine et des Caraïbes], Ediciones 1996, 1997, 1998, 1999-2000, 2000-2001 y 2001-2002). Documentos: LC/G.1941, 1978, 2038-P, 2085-P y 2149-P Santiago. [web DCII-CEPAL]. (capítulo sobre Integración). "PANINSAL".

CEPAL (2003), La inversión extranjera en América Latina y el Caribe [Les investissements étrangers en Amérique latine et dans les Caraïbes]. Informe 2002. Documento LC/G.2198-P, Santiago, marzo 2003 [web CEPAL, ver varios años].

CEPAL/ Oficina en Buenos Aires (2002), Las relaciones comerciales Argentina-Estados Unidos en el marco de las negociaciones del ALCA [Les relations commerciales Argentine-États-Unis dans le cadre des négociations de la ZLEA]. Documento LC/L.1722-P, LC/BUE/L.175, Buenos Aires, abril 2002. Publicación de las Naciones Unidas, No. de venta: S.02.II.G.33.

CEPAL/ Oficina en Montevideo (2001), Uruguay y el Mercosur frente al ALCA: prioridades para la negociación arancelaria [L'Uruguay et le Mercosur face à la ZLEA : priorités pour la négociation des tarifs douaniers]. Documento LC/MVD/R.190, mayo 2001.

Granados, Jaime (1999), El ALCA y la OMC: especulaciones en torno a su interacción [La ZLEA et l'OMC : spéculations quant à leur interaction]. INTAL-BID-ITD, Documento de trabajo 4, Buenos Aires, agosto 1999.

Gutierrez, Hernán (2003), APEC 2004: "Viejas" y nuevas dinámicas de apertura económica transpacífica [Anciennes et nouvelles dynamiques d'ouverture économique transpacifique]. (Versión preliminar para comentarios, diciembre).

ICTSD – CINPE - FUTURO (2003), Puentes Diario de Miami: Información sobre la VIII Reunión Ministerial del ALCA [Information sur la VIII^e réunion ministérielle de la ZLEA]. 17 - 20 de noviembre 2003 (http://www.ictsd.org/issarea/Americas/FTAA_ministerial/miami/daily_update/).

Kuwayama, Mikio (1999), Open Regionalism in Asia Pacific and Latin America: A Survey of the Literature. CEPAL, Serie Comercio Internacional, N° 4, diciembre, 1999.

Maldonado, Raul (2003), Avance y vulnerabilidad de la integración económica de América Latina y el Caribe [Progrès et vulnérabilité de l'intégration économique de l'Amérique latine et des Caraïbes]. CEPAL, Serie Comercio Internacional, N° 32, agosto, 2003.

Motta Veiga, Pedro da (2002), ALCA e OMC: Negociações simultaneas, agendas convergentes, dinâmicas diferentes (Versao preliminar). IV Reunión LATN, Santiago.

SELA (2001), La Comunidad Andina ante el ALCA: implicaciones y oportunidades [La communauté andine face à la ZLEA : implications et opportunités]. SP/CL/XXVII.O/Di No. 1-01.

XXVII Reunión Ordinaria del Consejo Latinoamericano. Caracas, Venezuela 8-10 de octubre de 2001. (web SELA)

Vaillant, Marcel (2001), Impacto del ALCA en el comercio intrarregional y en el comercio de los países miembros de la ALADI con Estados Unidos y Canadá [L'impact de la ZLEA sur le commerce intra-régional et sur le commerce des pays membres de l'ALADI avec les États-Unis et le Canada]. ALADI/SEC/Estudio 130, 24 de septiembre de 2001 [web ALADI].

Ventura-Dias, Vivianne (2001), Notas sobre acceso aos mercados e a formação de uma área de livre comercio com os Estados Unidos. CEPAL-DCII, Serie Comercio Internacional No. 20, Santiago diciembre de 2001. Documento LC/L.1681-P.[web CEPAL-DCII].

Sites Web utiles :

ALADI : www.aladi.org	ZLEA : www.ftaa-ZLEA.org
APEC : http://www.apecsec.org.sg/ http://www.worldbank.org	Banque mondiale :
BID-INTAL : http://www.iadb.org/intal	CAN : www.comunidadandina.org
CARICOM : http://www.caricom.org/	FES-ZLEA : http://www.fes-ZLEA.cl/
Division du commerce-CEPALC (DCII) : www.eclac.cl/comercio	
LATN (Flacso Argentina) : www.latn.org.ar	MCCA-SIECA : http://www.sieca.org.gt/
MERCOSUR : http://www.mercosur.org.uy/	OEA : www.sice.oas.org/TUnit
OCDE : http://www.oecd.org/ OMC: www.wto.org	SELA : http://sela2.sela.org/
ALENA : http://www.nafta-sec-alena.org/	CNUCED : http://www.unctad.org/
Union européenne : http://www.europa.eu.int/	USTR/USA : http://www.ustr.gov

5.9 Annexe 9 – Rapport et recommandations du Groupe de travail 3 (Systèmes fiscaux)

Rapport du Groupe de travail n° 3 Fiscalité

Le Groupe de travail sur la fiscalité a tenu trois réunions les 1^{er} et 2 avril 2004, sous la présidence de Luiz Carlos Hauly, député du Brésil,. La liste des participants figure à l'annexe 1.



Intervention du panéliste invité

L'analyse du thème « Systèmes fiscaux dans les Amériques » a commencé par un exposé de M. Juan Cristóbal Bonnefoy, chercheur spécialisé en fiscalité, de l'Institut de planification économique et sociale de l'Amérique latine et des Caraïbes (ILPES), relevant de la CEPALC, qui portait spécifiquement sur l'harmonisation fiscale et ses principaux défis.

M. Bonnefoy a divisé son exposé en trois grands points :

1.- La situation actuelle des systèmes fiscaux en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Il a fait remarquer que, entre 1990 et 2002, il s'est produit dans la région une augmentation du fardeau fiscal qui a entraîné des recettes accrues, ce qui a contribué à provoquer une baisse des déficits fiscaux de près de 1 % du PIB; cependant, de 1997 à 2002, la tendance à la hausse du déficit a été de 3 % du PIB.

2.- L'impact de la mondialisation sur la fiscalité.

Même si la libéralisation du commerce améliore l'efficacité économique et accélère le développement, elle entraîne une chute des recettes publiques dans les pays souffrant de déséquilibres fiscaux; elle mérite donc une évaluation attentive.

Même si les impôts prélevés sur le commerce et les transactions internationales équivalent en moyenne à 10,7 %, ils sont, dans 3 pays (Haïti, République dominicaine et Nicaragua), supérieurs au 1/5. À l'autre extrême, la dépendance fiscale est proche de 1 % dans le cas de deux pays (Brésil et Uruguay). Il existe par conséquent deux blocs de pays, l'un d'eux étant fortement dépendant de ces revenus, ce qui justifierait l'approbation de fonds structurels pour effectuer les ajustements appropriés.

Les pays ont donc réagi en adoptant des mesures fiscales qui ont dénaturé le système, ce qui s'est répercuté sur le bilan global des comptes fiscaux (une demi-décennie a ainsi été perdue).

D'autre part, on a adopté une politique fiscale régressive : les impôts ont donc frappé les consommateurs et les travailleurs.

3.- *L'harmonisation des systèmes fiscaux.*

3.1 Arguments défavorables :

- Atteinte au libre choix des politiques par les gouvernements et à celui des citoyens quant au lieu de travail, à leurs épargnes et à leurs investissements, et par conséquent, effet néfaste sur la croissance.
- Atteinte à la répartition équitable des recettes.

3.2 Arguments en faveur :

- Permet d'imposer les transactions réalisées par voie électronique.
- Facilite l'imposition de taxes aux prix de transfert auxquels sont effectuées les transactions entre les multinationales entre la maison-mère et la filiale.
- Décourage le transfert de fonds dans les paradis fiscaux.

3.3 Moyens d'harmonisation :

Le conférencier a fait remarquer que la ZLEA n'a pas inclus l'harmonisation fiscale dans son programme de travail.

- Harmonisation explicite : S'effectue quand les pays s'engagent à établir un taux minimum ou commun.
- Harmonisation implicite : S'obtient au moyen d'accords multilatéraux ou bilatéraux qui facilitent l'échange d'information fiscale, ou de conventions de double imposition.

Il a aussi mentionné les ententes fiscales, recommandées par la CEPALC, en vertu desquelles chaque pays établit des paramètres vers lesquels doit s'orienter la structure fiscale (cas du Guatemala).

Il a estimé que les questions suivantes étaient pertinentes, mais qu'il était difficile d'y répondre :

Quel modèle de convergence recherche-t-on? Celui de l'UE, des États-Unis ou de l'Asie?

Quel est le niveau adéquat de pression ou de fardeau fiscal?

Il a évoqué la situation des pays perdants qui mériteraient qu'on leur accorde des compensations fiscales.

Finalement, il a mentionné comme objectif prioritaire de l'harmonisation la décentralisation fiscale.

Discussions du Groupe de travail

De nombreux participants ont pris part aux discussions du Groupe de travail, durant lesquelles ont été présentés les exposés suivants :

Le député Luiz Carlos Hauly (Brésil) a déclaré qu'aucun effort réel d'harmonisation des systèmes fiscaux n'existait en Amérique latine. En général, on y avait davantage privilégié les impôts indirects au détriment des impôts directs, ce qui signifie un impact dégressif élevé sur les personnes à faibles revenus.

Le député Carlos Kuschel (Chili) a souligné l'importance d'une harmonisation non seulement des recettes mais aussi des dépenses, étant donné que, à cet égard, il n'existe pas de véritable contrôle en matière d'efficacité et d'efficacités.

Le sénateur Mac Harb (Canada) a déclaré qu'il était important de normaliser les systèmes, car il est actuellement très difficile d'établir des bases de comparaison.

La députée María Jhannett Madriz (Venezuela) a jugé nécessaire d'inclure l'harmonisation dans les discussions sur les traités commerciaux dans les Amériques.

Le député Sergio Díaz (Colombie) a reconnu l'importance de l'efficacité des dépenses. En même temps, il faudrait songer à créer un fonds structurel pour susciter le développement des pays les plus faibles. Il a proposé une réflexion sur l'efficacité et l'équité de la TVA.

Le sénateur Juan Carlos Restrepo (Colombie) a insisté sur l'efficacité des dépenses et sur la planification à long terme afin de réaliser la convergence des pays de l'Amérique latine.

Le député Luiz Carlos Hauly (Brésil) a proposé que soit créé, au sein du FIPA, un organisme technique chargé d'étudier en permanence la simplification des systèmes fiscaux.

Cette simplification est directement liée au degré de respect de la fiscalité de la part des contribuables, ce qui entraîne une hausse des recettes.

M. Juan Cristóbal Bonnefoy (CEPALC) a précisé que le respect est un élément central du système et qu'il doit s'accompagner d'un système d'administration fiscale renforcé et transparent.

Le député Jesús Martínez (Mexique) a déclaré que la complexité des systèmes fiscaux empêche les acteurs de faire leurs versements.

D'autre part, la mondialisation a mis en évidence le déséquilibre des systèmes fiscaux. Il faut donc établir un diagnostic à partir duquel serait instauré un pacte social et politique qui permettrait d'élaborer un programme d'action ordonné, le tout dans un climat de transparence.

Le député Carlos Hidalgo (Chili) a mentionné que l'un des problèmes consiste à contrôler l'efficacité des dépenses, étant donné que, même si les projets sociaux partent d'une bonne intention, une intervention politique finit par dénaturer l'objectif initial.

Dans ces conditions, il a fait remarquer que la récente création, à titre d'organe permanent, de la Commission mixte permanente du budget permettra d'effectuer une fiscalisation appropriée et une évaluation de l'exécution des dépenses au Chili.

M. Juan Cristóbal Bonnefoy (CEPALC) a insisté sur le fait que l'augmentation des dépenses ne suffit à faire baisser les niveaux de pauvreté. Il a déclaré qu'il était important d'inclure dans le programme d'action de la CEPALC le thème du suivi, par les parlements, des dépenses fiscales.

Le député Luiz Carlos Hauly (Brésil) était d'avis que les taux d'imposition aux États-Unis sont ceux qui devraient être appliqués en Amérique latine, puisqu'ils sont fortement progressifs en ce qui concerne les revenus et faibles en ce qui concerne les impôts indirects. Les premiers les renforcent face au commerce mondial.

Le sénateur Alfredo Luis Jaeggli (Paraguay) a fait remarquer que, dans son pays, on se demandait s'il fallait ou non augmenter la pression fiscale, qui s'élève actuellement à 10 %. À cet égard, il a fait remarquer que, vu le lancement du MERCOSUR, le Paraguay avait cessé de percevoir d'importantes recettes au titre des tarifs douaniers, ce qui a fait baisser le fardeau fiscal total.

Il a estimé que dans les pays les plus faibles économiquement, il ne fallait pas augmenter le fardeau fiscal, car il affecte les contribuables ayant les revenus les plus élevés et, donc, les investissements et la création ultérieure d'emplois. Par conséquent, une hausse des impôts finit par se répercuter sur la compétitivité nationale. Dans ces conditions, une harmonisation devait, à son avis, tenir compte des réalités de chaque pays.

Le député Francisco Monarrez (Mexique) a reconnu que chaque pays avait sa propre réalité économique et qu'il faudrait en tenir compte lors de l'examen des fardeaux fiscaux. Il n'est donc pas possible d'importer le système fiscal d'un pays donné pour la seule raison qu'il s'est avéré approprié pour celui-ci.

À la question de savoir quel impôt retenir, il semble que l'on opte davantage pour les impôts indirects que pour les impôts directs.

Le sénateur Juan Carlos Restrepo (Colombie) a souligné l'effet négatif de la création constante de nouveaux taux d'imposition, car elle affecte, entre autres, et surtout, les investissements étrangers. Face à cela, il est logique de s'en tenir au principe de stabilité qui, seul, peut permettre de planifier à long terme.

D'autre part, le manque de simplicité des systèmes est aussi un inconvénient. La solution consisterait apparemment à élargir l'assiette d'imposition et à généraliser les impôts indirects, car cela permettrait de contourner la fraude et l'évasion fiscales.

Le député Jesús Martínez (Mexique) a déclaré que, au lieu d'harmoniser les systèmes fiscaux, ce qui est difficile étant donné les différences d'un pays à l'autre, il faudrait harmoniser les règles générales ou critères, c'est-à-dire, par exemple, s'orienter vers : a) la simplification des systèmes fiscaux, b) l'équité basée sur la capacité économique du contribuable, c) la certitude juridique à long terme, d) la sélectivité dans l'application de certains impôts, e) un système d'impôt sur le revenu progressif avec quelques tranches et f) une assiette d'imposition élargie.

Recommandations

Compte tenu des discussions, il a été décidé de faire les RECOMMANDATIONS suivantes :

Conscients de la diversité existante dans les systèmes fiscaux des pays représentés à ce forum et de l'importance du passage à une meilleure harmonisation des structure et mécanismes, dans un contexte de coopération régionale, nous proposons d'essayer, dans toutes les instances possibles :

1. D'encourager les objectifs généraux suivants :

- a) la simplification des systèmes fiscaux,
- b) la recherche de l'équité basée sur la capacité économique des contribuables,
- c) la certitude juridique à long terme dans la législation,
- d) la sélectivité dans l'application de certains impôts,
- e) s'orienter vers un système d'impôts sur le revenu progressif avec quelques tranches seulement,
- f) chercher à établir une assiette d'imposition élargie,
- g) renforcer l'administration fiscale,
- h) améliorer les systèmes de contrôle fiscal.

2. D'incorporer l'harmonisation fiscale dans les discussions des traités commerciaux dans les Amériques;

3. De réduire l'activité informelle dans le secteur de l'économie.

4. De renforcer la transparence et la reddition des comptes fiscaux.

5. De reconnaître l'importance de l'efficacité des dépenses, tout en envisageant la création d'un fonds structurel pour soutenir la croissance des pays les plus faibles.

6. De créer, au sein du FIPA, un groupe de travail permanent doté d'un soutien technique qui s'occuperait en permanence d'étudier la simplification et l'harmonisation des systèmes fiscaux et de faire connaître les meilleurs pratiques dans la région.

7. D'inclure dans le programme d'action de la CEPALC le thème du suivi, par les parlements, des dépenses fiscales.

Luiz Carlos Hauly,
député du Brésil
Président du Groupe de travail sur les affaires fiscales,

Javier Rosselot Jaramillo
Secrétaire

Annexe 1 – Participants

Sénateur Celso Jaque	Argentine
Député Dave Burgos	Belize
Député Luiz-Carlos Haulý	Brésil
Sénateur Michel Biron	Canada
Sénateur Mac Harb	Canada
Député Juan Masferrer	Chili
Député Carlos Ignacio Kuschel	Chili
Député Carlos Hidalgo	Chili
Sénateur Juan Carlos Restrepo	Colombie
Député Sergio Díaz-Granados	Colombie
Député Freddy Ehlers	Équateur – Parlement andin
Député Víctor Gutiérrez	Guatemala
Député Salvador González	Guatemala
Député Lester Reyna	Guatemala
Député Carlos Morales	Guatemala
Député Jesús Martínez	Mexique
Député Francisco Monarrez	Mexique
Sénateur Alfredo Jaeggli	Paraguay
Député Edgar Venialgo	Paraguay
Député Carlos Samudio	Paraguay
Députée Jhannett Madriz	Venezuela – Parlement andin

5.10 Annexe 10 – Résolution 1

FIPA/PA/2004/RES. 1

Inclusion officielle des assemblées législatives nationales des Amériques dans le Forum interparlementaire des Amériques (FIPA)

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM INTERPARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES (FIPA),

Notant que le Règlement du FIPA précise que le FIPA comprend les assemblées législatives nationales des États de l'hémisphère;

Gardant à l'esprit que le Comité exécutif du FIPA, lors de sa huitième réunion tenue à Miami le 18 novembre 2003, a recommandé que les parlements de l'hémisphère deviennent officiellement membres du FIPA;

Reconnaissant que le FIPA et ses membres profitent de la participation active des parlementaires à titre de représentants officiels de leurs institutions parlementaires nationales;

DÉCIDE :

1. D'exhorter les administrations des assemblées législatives des États souverains des Amériques à envoyer un communiqué au Secrétariat technique du FIPA confirmant l'adhésion officielle de leur parlement au FIPA.
2. De recommander aux organismes nationaux appropriés des parlements des Amériques de créer des sections nationales du FIPA selon leurs procédures internes afin d'appuyer durant l'année les engagements pris par le Forum lors de ses assemblées plénières annuelles.
3. De demander que les chefs des délégations présents à la troisième assemblée plénière appuient les démarches en vue de convaincre leur parlement respectif d'adhérer au FIPA, de créer des sections nationales du FIPA et de faire rapport des progrès de leur parlement relativement à ces deux questions au Secrétariat technique du FIPA.
4. D'ajouter au Règlement du FIPA des dispositions concernant le financement de l'organisation et d'établir une formule de contribution des membres, comme l'a proposé le Comité exécutif, conformément aux documents ci-joints.
5. De recommander que le président du FIPA, avec l'appui des membres du Comité exécutif et du Secrétariat technique, assure le suivi de la mise en œuvre de la présente résolution et fasse rapport à la prochaine assemblée plénière des progrès accomplis.

* * * *

Adoptée à l'unanimité par la IIIe Assemblée plénière lors de sa séance du 3 avril 2004.

Annexe Résolution 1

1. Ajouter les dispositions ci-après au chapitre III du Règlement du FIPA :

3. Financement

Le budget annuel de fonctionnement permanent FIPA sera assuré par les cotisations ordinaires de chaque membre, les contributions volontaires supplémentaires des membres, les fonds d'organismes de coopération externes et les dons spéciaux.

- a) Le Comité exécutif déterminera les cotisations ordinaires de chaque parlement membre en fonction de la contribution de chacun à l'OEA et les soumettra à l'Assemblée plénière pour fins d'approbation.
- b) Les parlements membres qui sont en mesure de le faire peuvent fournir des contributions volontaires supplémentaires au budget général de l'organisation.
- c) Le FIPA peut obtenir des fonds non remboursables d'organisations internationales ou d'organismes de coopération pour assurer son fonctionnement ou réaliser des projets spéciaux. L'Assemblée plénière sera informée de tous les fonds reçus pour cette catégorie de dépenses.
- d) Le FIPA peut obtenir et accepter les contributions et les dons publics ou privés qui ne compromettent pas sa liberté de décision et d'action. L'Assemblée plénière sera informée de la réception de ce genre de fonds.

2. Adopter pour l'exercice 2004-2005 la formule de contribution suivante :

Pais / Country	% Contribución a la OEA / Contribution to the OAS	Nivel de contribución a FIPA / Cuota Level	Contribución a FIPA de acuerdo a niveles de cuotas basadas en % de contribución a la OEA US\$
Canadá	12.52%	6	\$ 15,000.00
México	6.16%	6	\$ 15,000.00
United States	60.22%	7	\$ 21,000.00
Subtotal Norteamérica	78.89%		\$51,000.00
Costa Rica	0.13%	3	\$ 4,000.00
República Dominicana	0.18%	3	\$ 4,000.00
El Salvador	0.07%	2	\$ 3,000.00
Guatemala	0.13%	3	\$ 4,000.00
Honduras	0.07%	2	\$ 3,000.00
Nicaragua	0.07%	2	\$ 3,000.00
Panamá	0.13%	4	\$ 6,000.00
Subtotal Centroamérica	0.79%		\$27,000.00
Antigua and Barbuda	0.02%	1	\$ 2,000.00
Bahamas	0.07%	2	\$ 3,000.00
Barbados	0.08%	2	\$ 3,000.00
Belize	0.03%	1	\$ 2,000.00
Cuba	0.00%	3	\$ 4,000.00
Dominica	0.02%	1	\$ 2,000.00
Grenada	0.03%	1	\$ 2,000.00
Guyana	0.02%	1	\$ 2,000.00
Haiti	0.07%	2	\$ 3,000.00
Jamaica	0.18%	3	\$ 4,000.00
St. Kitts and Nevis	0.02%	1	\$ 2,000.00
St. Lucia	0.03%	1	\$ 2,000.00
Suriname	0.07%	2	\$ 3,000.00
St. Vincent and the Grenadines	0.02%	1	\$ 2,000.00
Trinidad and Tobago	0.18%	3	\$ 4,000.00
Subtotal Caribe	0.85%		\$40,000.00
Argentina	4.96%	5	\$ 10,000.00
Bolivia	0.07%	2	\$ 3,000.00
Brasil	8.66%	6	\$ 15,000.00
Chile	0.55%	5	\$ 10,000.00
Colombia	0.95%	5	\$ 10,000.00
Ecuador	0.18%	3	\$ 4,000.00
Paraguay	0.18%	3	\$ 4,000.00
Perú	0.42%	5	\$ 10,000.00
Uruguay	0.26%	4	\$ 6,000.00
Venezuela	3.24%	5	\$ 10,000.00
Subtotal Suramérica	19.47%		\$82,000.00
Gran Total	100%		\$200,000

Cuotas / Quotes	% Cont. OEA / OAS	
Nivel / Level 1	0.02% - 0.05%	\$ 2,000.00
Nivel / Level 2	0.05% - 0.10%	\$ 3,000.00
Nivel / Level 3	0.10% - 0.20%	\$ 4,000.00
Nivel / Level 4	0.20% - 0.40%	\$ 6,000.00
Nivel / Level 5	0.40% - 5.00%	\$ 10,000.00
Nivel / Level 6	5.00% - 15.00%	\$ 15,000.00
Nivel / Level 7	15.00% - +	\$ 21,000.00

5.11 Annexe 11 – Résolution 2

RES. 2/2004

Réaffirmation de l'engagement du FIPA envers les valeurs démocratiques dans les Amériques

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM INTERPARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES (FIPA),

Considérant que le FIPA reconnaît la démocratie représentative qui encourage la participation populaire en tant qu'élément indispensable pour la stabilité, la paix et le développement de la région et que, précisément, l'un des objectifs du Forum consiste à encourager et consolider la démocratie représentative dans le respect du principe d'autodétermination des peuples;

Ayant à l'esprit que le FIPA se fonde sur le respect et la promotion des valeurs et principes démocratiques tels que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'accès au pouvoir et son exercice dans le respect de l'état de droit, la tenue d'élections périodiques, libres, justes et basées sur le suffrage universel et secret en tant qu'expression de la souveraineté du peuple, le pluralisme des partis et organisations politiques¹, ainsi que la séparation et l'indépendance des pouvoirs publics;

Reconnaissant que la transparence des activités gouvernementales, la probité, la responsabilité des gouvernements dans la gestion publique, le respect des droits sociaux et la liberté d'expression et de presse sont des éléments fondamentaux de l'exercice de la démocratie;

DÉCIDE :

- 1) D'appuyer le déroulement d'élections libres et transparentes qui garantissent le droit d'autodétermination des peuples.
- 2) D'exprimer son refus de toute intervention qui prétende réduire les droits des parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions, lesquelles émanent directement du vote populaire et d'élections libres et en connaissance de cause.
- 3) De réaffirmer le principe de séparation et d'indépendance des parlements vis-à-vis du pouvoir exécutif.
- 4) De reconnaître la Charte démocratique interaméricaine en tant qu'instrument fondamental dont le FIPA doit s'inspirer pour agir.

* * * * *

Adoptée à l'unanimité par la III e Assemblée plénière lors de sa séance du 3 avril 2004.

¹ Le représentant de Cuba a demandé que soit mentionnée la réserve suivante : « ... notre système politique est basé sur l'exercice de la démocratie directe de la population qui exclut toute intervention d'un parti ou organisation politique; à Cuba, les partis politiques n'exercent aucune fonction électorale. Par conséquent, conformément à notre Constitution, j'é mets la réserve que le pluralisme des partis ne s'applique pas dans mon pays comme il est encouragé dans la présente résolution. Je souscris pleinement au reste du texte ».

5.12 Annexe 12 – Composition du Comité exécutif

Membres du Comité exécutif du FIPA pour 2004-2005

<u>Représentant</u>	<u>Parlementaire</u>	<u>Pays</u>	<u>Mandat</u>
Présidence	Sénateur Céline Hervieux-Payette	Canada	2004 à 2006
Amérique du Nord	Sénateur Silvia Hernández	Mexique	2003 à 2005
	Don Boudria, député	Canada	2004 à 2006
Amérique centrale	Député Mario Calderón	Costa Rica	2003 à 2005
	Député Jack Arévalo	Honduras	2004 à 2006
Caraïbes	À venir	Haïti	2003 à 2005
	Sénateur Sandra Husbands	Barbade	2004 à 2006
Amérique du Sud	Député Luis A. Molinari	Argentine	2003 à 2005
	Sénateur Alejandro Velásquez	Paraguay	2004 à 2006
Pays hôte	Député Luiz Carlos Hauly	Brésil	2004 à 2005
Secrétaire			
M. Mateo Barney			

Foro Interparlamentario de las Américas
Fórum Interparlamentar das Américas



Forum interparlementaire des Amériques
Inter-Parliamentary Forum of the Americas

Bureau 361-E, Édifice du Centre
Édifices du Parlement
Ottawa (Ontario) K1A 0A4
Canada

Fax : 1 (613) 947-8010
Courriel : info-fipa@e-FIPA.org

www.e-FIPA.org

© 2004